

| | | | | | | |
|-----------|---------------|-----------------|----|----------|------------|-----|
| 40 | | | | 1 | EUR | |
| NAT. | Date du dépôt | N° 0412.124.393 | P. | U. | D. | C 1 |

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **FOUNTAIN**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue de l'Artisanat**

N°: **17**

Code postal: **1420**

Commune: **Braine-l'Alleud**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Nivelles**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0412.124.393**

DATE **12-06-18** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** ²

approuvés par l'assemblée générale du **27-05-19**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-18** au **31-12-18**

Exercice précédent du **01-01-17** au **31-12-17**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **88**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.2, 6.2.5, 6.4.2, 6.8, 6.18.2, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signataire
(nom et qualité)

Anne-Sophie PIJCKE
Administrateur

Signataire
(nom et qualité)

Philippe VANDER PUTTEN
Administrateur

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Philippe VANDER PUTTEN SCS 0478.345.897

Avenue Grandchamps 80, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-05-16- 30-05-22

Représenté par :

1. VANDER PUTTEN Philippe

Avenue Grandchamps 80 , 1150 Bruxelles 15, Belgique

OL2EF SPRL 0892.268.356

Chaussée de Tervueren 111, 1160 Bruxelles 16, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 18-12-12- 25-05-20

Représenté par :

1. PIJCKE Anne-Sophie

Chaussée de Tervueren 111 , 1160 Bruxelles 16, Belgique

MARACUYA SA 0437.672.017

Avenue Jean Sobieski 19, 1020 Bruxelles 2, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 16-10-13- 30-05-22

Représenté par :

1. VAN BESIEN Christian

Avenue Jean Sobieski 19 , 1020 Bruxelles 2, Belgique

BECKERS Consulting SPRL 0478.037.081

Nieuwstraat 23/3, 2880 Bornem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 06-12-13- 27-05-19

Représenté par :

1. BECKERS Eugeen

Nieuwpoortstraat 41/21 , 8300 Knokke-Heist, Belgique

SOGEPA SA 0426.887.397

Boulevard D'Avroy 38, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-05-14- 30-05-22

Représenté par :

1. DEVOS Isabelle

Ruelle des Béguines 5 , boîte 1001, 1380 Lasne, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL 0431.088.289

Da Vincilaan 9/6, 1930 Zaventem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B000023

Mandat : 26-05-15- 31-05-21

Représenté par :

1. LUCAS Noëlle

Da Vincilaan 9/6 , 1930 Zaventem, Belgique

, Numéro de membre : A01706

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

| Nom, prénoms, profession, domicile | Numéro de membre | Nature de la mission (A, B, C et/ou D) |
|------------------------------------|------------------|---|
| | | |

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

| |
|------------------------|
| COMPTES ANNUELS |
|------------------------|

BILAN APRÈS RÉPARTITION

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|----------------|-------|--------------|--------------------|
| ACTIF | | | | |
| FRAIS D'ÉTABLISSEMENT | 6.1 | 20 | | |
| ACTIFS IMMOBILISÉS | | 21/28 | 5.776.886,64 | 7.291.182,01 |
| Immobilisations incorporelles | 6.2 | 21 | 84.945,24 | 96.685,65 |
| Immobilisations corporelles | 6.3 | 22/27 | 647.033,35 | 652.596,31 |
| Terrains et constructions | | 22 | 426.092,76 | 478.402,42 |
| Installations, machines et outillage | | 23 | 1.333,33 | 9.333,33 |
| Mobilier et matériel roulant | | 24 | 92.784,96 | 134.794,27 |
| Location-financement et droits similaires | | 25 | 80.997,04 | |
| Autres immobilisations corporelles | | 26 | 44.975,26 | 14.156,29 |
| Immobilisations en cours et acomptes versés | | 27 | 850,00 | 15.910,00 |
| Immobilisations financières | 6.4 / 6.5.1 | 28 | 5.044.908,05 | 6.541.900,05 |
| Entreprises liées | 6.15 | 280/1 | 4.999.880,29 | 6.500.872,29 |
| Participations | | 280 | | |
| Créances | | 281 | 4.999.880,29 | 6.500.872,29 |
| Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 6.15 | 282/3 | | |
| Participations | | 282 | | |
| Créances | | 283 | | |
| Autres immobilisations financières | | 284/8 | 45.027,76 | 41.027,76 |
| Actions et parts | | 284 | | |
| Créances et cautionnements en numéraire | | 285/8 | 45.027,76 | 41.027,76 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|----------------|-------|---------------------|---------------------|
| ACTIFS CIRCULANTS | | 29/58 | <u>2.494.804,87</u> | <u>2.466.251,67</u> |
| Créances à plus d'un an | | 29 | | |
| Créances commerciales | | 290 | | |
| Autres créances | | 291 | | |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | | 3 | 1.018.817,22 | 693.028,42 |
| Stocks | | 30/36 | 1.018.817,22 | 693.028,42 |
| Approvisionnements | | 30/31 | | |
| En-cours de fabrication | | 32 | | |
| Produits finis | | 33 | | |
| Marchandises | | 34 | 1.018.817,22 | 693.028,42 |
| Immeubles destinés à la vente | | 35 | | |
| Acomptes versés | | 36 | | |
| Commandes en cours d'exécution | | 37 | | |
| Créances à un an au plus | | 40/41 | 1.225.760,20 | 1.607.183,58 |
| Créances commerciales | | 40 | 1.161.696,21 | 937.442,08 |
| Autres créances | | 41 | 64.063,99 | 669.741,50 |
| Placements de trésorerie | 6.5.1 / 6.6 | 50/53 | | |
| Actions propres | | 50 | | |
| Autres placements | | 51/53 | | |
| Valeurs disponibles | | 54/58 | 205.974,12 | 89.536,03 |
| Comptes de régularisation | 6.6 | 490/1 | 44.253,33 | 76.503,64 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 20/58 | 8.271.691,51 | 9.757.433,68 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-------|---------------------|---------------------|
| PASSIF | | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | 10/15 | <u>2.260.534,58</u> | <u>1.465.623,32</u> |
| Capital | 6.7.1 | 10 | 2.000.000,00 | 8.000.000,00 |
| Capital souscrit | | 100 | 2.000.000,00 | 8.000.000,00 |
| Capital non appelé ⁴ | | 101 | | |
| Primes d'émission | | 11 | | |
| Plus-values de réévaluation | | 12 | | |
| Réserves | | 13 | 1.410.400,78 | 1.410.400,78 |
| Réserve légale | | 130 | 1.410.400,78 | 1.410.400,78 |
| Réserves indisponibles | | 131 | | |
| Pour actions propres | | 1310 | | |
| Autres | | 1311 | | |
| Réserves immunisées | | 132 | | |
| Réserves disponibles | | 133 | | |
| Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-) | | 14 | -1.149.866,20 | -7.944.777,46 |
| Subsides en capital | | 15 | | |
| Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵ | | 19 | | |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS | | 16 | <u>3.500,00</u> | <u>3.500,00</u> |
| Provisions pour risques et charges | | 160/5 | 3.500,00 | 3.500,00 |
| Pensions et obligations similaires | | 160 | 3.500,00 | 3.500,00 |
| Charges fiscales | | 161 | | |
| Grosses réparations et gros entretien | | 162 | | |
| Obligations environnementales | | 163 | | |
| Autres risques et charges | 6.8 | 164/5 | | |
| Impôts différés | | 168 | | |

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|------|-------|---------------------|---------------------|
| DETTES | | 17/49 | <u>6.007.656,93</u> | <u>8.288.310,36</u> |
| Dettes à plus d'un an | 6.9 | 17 | 2.384.316,41 | 3.351.554,26 |
| Dettes financières | | 170/4 | 2.384.316,41 | 3.351.554,26 |
| Emprunts subordonnés | | 170 | | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | | 171 | | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | | 172 | 68.265,86 | |
| Etablissements de crédit | | 173 | 1.552.310,07 | 2.344.723,61 |
| Autres emprunts | | 174 | 763.740,48 | 1.006.830,65 |
| Dettes commerciales | | 175 | | |
| Fournisseurs | | 1750 | | |
| Effets à payer | | 1751 | | |
| Acomptes reçus sur commandes | | 176 | | |
| Autres dettes | | 178/9 | | |
| Dettes à un an au plus | 6.9 | 42/48 | 3.602.245,01 | 4.926.107,49 |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | | 42 | 1.077.082,90 | 1.177.635,00 |
| Dettes financières | | 43 | 26.030,10 | 37.265,55 |
| Etablissements de crédit | | 430/8 | 26.030,10 | 37.265,55 |
| Autres emprunts | | 439 | | |
| Dettes commerciales | | 44 | 1.530.525,57 | 2.057.068,25 |
| Fournisseurs | | 440/4 | 1.530.525,57 | 2.057.068,25 |
| Effets à payer | | 441 | | |
| Acomptes reçus sur commandes | | 46 | | |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 6.9 | 45 | 398.052,41 | 678.769,78 |
| Impôts | | 450/3 | 66.793,75 | 204.629,54 |
| Rémunérations et charges sociales | | 454/9 | 331.258,66 | 474.140,24 |
| Autres dettes | | 47/48 | 570.554,03 | 975.368,91 |
| Comptes de régularisation | 6.9 | 492/3 | 21.095,51 | 10.648,61 |
| TOTAL DU PASSIF | | 10/49 | 8.271.691,51 | 9.757.433,68 |

COMPTE DE RÉSULTATS

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|------|--------|---------------|--------------------|
| Ventes et prestations | | 70/76A | 12.042.023,84 | 12.293.021,98 |
| Chiffre d'affaires | 6.10 | 70 | 10.177.082,99 | 10.552.971,41 |
| En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-) | | 71 | | |
| Production immobilisée | | 72 | | |
| Autres produits d'exploitation | 6.10 | 74 | 1.864.940,85 | 1.740.050,57 |
| Produits d'exploitation non récurrents | 6.12 | 76A | | |
| Coût des ventes et des prestations | | 60/66A | 11.287.330,23 | 12.181.925,31 |
| Approvisionnements et marchandises | | 60 | 6.557.166,42 | 6.806.530,42 |
| Achats | | 600/8 | 6.888.946,36 | 6.646.949,53 |
| Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-) | | 609 | -331.779,94 | 159.580,89 |
| Services et biens divers | | 61 | 2.560.196,08 | 2.706.888,28 |
| Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-) | 6.10 | 62 | 1.930.156,20 | 2.447.197,94 |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | | 630 | 175.357,30 | 213.850,44 |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-) | | 631/4 | 3.681,55 | -49.069,37 |
| Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-) | 6.10 | 635/8 | | |
| Autres charges d'exploitation | 6.10 | 640/8 | 60.772,68 | 56.527,60 |
| Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration | | 649 | | |
| Charges d'exploitation non récurrentes | 6.12 | 66A | | |
| Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-) | | 9901 | 754.693,61 | 111.096,67 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|------|--------|------------|--------------------|
| Produits financiers | | 75/76B | 266.737,67 | 320.385,67 |
| Produits financiers récurrents | | 75 | 266.737,67 | 320.315,20 |
| Produits des immobilisations financières | | 750 | | |
| Produits des actifs circulants | | 751 | 251.776,34 | 316.371,79 |
| Autres produits financiers | 6.11 | 752/9 | 14.961,33 | 3.943,41 |
| Produits financiers non récurrents | 6.12 | 76B | | 70,47 |
| Charges financières | 6.11 | 65/66B | 221.183,17 | 273.058,89 |
| Charges financières récurrentes | | 65 | 221.180,20 | 272.760,76 |
| Charges des dettes | | 650 | 182.143,02 | 213.848,91 |
| Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-) | | 651 | | |
| Autres charges financières | | 652/9 | 39.037,18 | 58.911,85 |
| Charges financières non récurrentes | 6.12 | 66B | 2,97 | 298,13 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-) | | 9903 | 800.248,11 | 158.423,45 |
| Prélèvements sur les impôts différés | | 780 | | |
| Transfert aux impôts différés | | 680 | | |
| Impôts sur le résultat(+)/(-) | 6.13 | 67/77 | 5.336,85 | 3.845,29 |
| Impôts | | 670/3 | 5.336,85 | 4.427,72 |
| Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales | | 77 | | 582,43 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-) | | 9904 | 794.911,26 | 154.578,16 |
| Prélèvements sur les réserves immunisées | | 789 | | |
| Transfert aux réserves immunisées | | 689 | | |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-) | | 9905 | 794.911,26 | 154.578,16 |

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|--------|---------------|--------------------|
| Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-) | 9906 | -7.149.866,20 | -7.944.777,46 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-) | (9905) | 794.911,26 | 154.578,16 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-) | 14P | -7.944.777,46 | -8.099.355,62 |
| Prélèvements sur les capitaux propres | 791/2 | 6.000.000,00 | |
| sur le capital et les primes d'émission | 791 | 6.000.000,00 | |
| sur les réserves | 792 | | |
| Affectations aux capitaux propres | 691/2 | | |
| au capital et aux primes d'émission | 691 | | |
| à la réserve légale | 6920 | | |
| aux autres réserves | 6921 | | |
| Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-) | (14) | -1.149.866,20 | -7.944.777,46 |
| Intervention d'associés dans la perte | 794 | | |
| Bénéfice à distribuer | 694/7 | | |
| Rémunération du capital | 694 | | |
| Administrateurs ou gérants | 695 | | |
| Employés | 696 | | |
| Autres allocataires | 697 | | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8051P | xxxxxxxxxxxxxxx | 1.346.428,96 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8021 | | |
| Cessions et désaffectations | 8031 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8041 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8051 | 1.346.428,96 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8121P | xxxxxxxxxxxxxxx | 1.346.414,61 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8071 | 14,35 | |
| Repris | 8081 | | |
| Acquis de tiers | 8091 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8101 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8111 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8121 | 1.346.428,96 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 81311 | _____ | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|------------------|--------------------|
| CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8052P | xxxxxxxxxxxxxxx | 3.638.176,50 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8022 | 23.046,96 | |
| Cessions et désaffectations | 8032 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8042 | 19.510,40 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8052 | 3.680.733,86 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8122P | xxxxxxxxxxxxxxx | 3.541.505,20 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8072 | 54.283,42 | |
| Repris | 8082 | | |
| Acquis de tiers | 8092 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8102 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8112 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8122 | 3.595.788,62 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 211 | <u>84.945,24</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------|--------------------|
| GOODWILL | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8053P | xxxxxxxxxxxxxxx | 3.929.281,43 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8023 | | |
| Cessions et désaffectations | 8033 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8043 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8053 | 3.929.281,43 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8123P | xxxxxxxxxxxxxxx | 3.929.281,43 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8073 | | |
| Repris | 8083 | | |
| Acquis de tiers | 8093 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8103 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8113 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8123 | 3.929.281,43 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 212 | _____ | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-------------------|--------------------|
| TERRAINS ET CONSTRUCTIONS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8191P | xxxxxxxxxxxxxxx | 1.951.613,83 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8161 | | |
| Cessions et désaffectations | 8171 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8181 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8191 | 1.951.613,83 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8251P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8211 | | |
| Acquises de tiers | 8221 | | |
| Annulées | 8231 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8241 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8251 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8321P | xxxxxxxxxxxxxxx | 1.473.211,41 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8271 | 52.309,66 | |
| Repris | 8281 | | |
| Acquises de tiers | 8291 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8301 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8311 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8321 | 1.525.521,07 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (22) | <u>426.092,76</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------|--------------------|
| INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8192P | xxxxxxxxxxxxxxx | 3.277.781,83 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8162 | | |
| Cessions et désaffectations | 8172 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8182 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8192 | 3.277.781,83 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8252P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8212 | | |
| Acquises de tiers | 8222 | | |
| Annulées | 8232 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8242 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8252 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8322P | xxxxxxxxxxxxxxx | 3.268.448,50 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8272 | 8.000,00 | |
| Repris | 8282 | | |
| Acquises de tiers | 8292 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8302 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8312 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8322 | 3.276.448,50 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (23) | <u>1.333,33</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------------|--------------------|
| MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8193P | xxxxxxxxxxxxxxx | 2.057.405,26 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8163 | 21.354,64 | |
| Cessions et désaffectations | 8173 | 36.215,99 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8183 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8193 | 2.042.543,91 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8253P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8213 | | |
| Acquises de tiers | 8223 | | |
| Annulées | 8233 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8243 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8253 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8323P | xxxxxxxxxxxxxxx | 1.922.610,99 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8273 | 34.869,98 | |
| Repris | 8283 | | |
| Acquis de tiers | 8293 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8303 | 7.722,02 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8313 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8323 | 1.949.758,95 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (24) | <u>92.784,96</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------------|--------------------|
| LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8194P | xxxxxxxxxxxxxxx | 37.049,64 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8164 | 94.061,08 | |
| Cessions et désaffectations | 8174 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8184 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8194 | 131.110,72 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8254P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8214 | | |
| Acquises de tiers | 8224 | | |
| Annulées | 8234 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8244 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8254 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8324P | xxxxxxxxxxxxxxx | 37.049,64 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8274 | 13.064,04 | |
| Repris | 8284 | | |
| Acquis de tiers | 8294 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8304 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8314 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8324 | 50.113,68 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (25) | <u>80.997,04</u> | |
| Dont | | | |
| Terrains et constructions | 250 | | |
| Installations, machines et outillage | 251 | 80.997,04 | |
| Mobilier et matériel roulant | 252 | | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------------|--------------------|
| AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8195P | xxxxxxxxxxxxxxx | 315.067,63 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8165 | 43.634,82 | |
| Cessions et désaffectations | 8175 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8185 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8195 | 358.702,45 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8255P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8215 | | |
| Acquises de tiers | 8225 | | |
| Annulées | 8235 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8245 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8255 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8325P | xxxxxxxxxxxxxxx | 300.911,34 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8275 | 12.815,85 | |
| Repris | 8285 | | |
| Acquis de tiers | 8295 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8305 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8315 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8325 | 313.727,19 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (26) | <u>44.975,26</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------|--------------------|
| IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8196P | xxxxxxxxxxxxxxx | 15.910,00 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8166 | 4.450,40 | |
| Cessions et désaffectations | 8176 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8186 | -19.510,40 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8196 | 850,00 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8256P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8216 | | |
| Acquises de tiers | 8226 | | |
| Annulées | 8236 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8246 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8256 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8326P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8276 | | |
| Repris | 8286 | | |
| Acquis de tiers | 8296 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8306 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8316 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8326 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (27) | <u>850,00</u> | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------|--------------------|
| ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391P | xxxxxxxxxxxxxxx | 42.740.217,87 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8361 | | |
| Cessions et retraits | 8371 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8381 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391 | 42.740.217,87 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8411 | | |
| Acquises de tiers | 8421 | | |
| Annulées | 8431 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8441 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521P | xxxxxxxxxxxxxxx | 42.740.217,87 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8471 | | |
| Reprises | 8481 | | |
| Acquises de tiers | 8491 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8501 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8511 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521 | 42.740.217,87 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice(+)/(-) | 8541 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (280) | | |
| ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 281P | xxxxxxxxxxxxxxx | 6.500.872,29 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8581 | | |
| Remboursements | 8591 | 1.500.992,00 | |
| Réductions de valeur actées | 8601 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8611 | | |
| Différences de change(+)/(-) | 8621 | | |
| Autres(+)/(-) | 8631 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (281) | 4.999.880,29 | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8651 | 1.457.364,43 | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|---------|------------------|--------------------|
| AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8363 | | |
| Cessions et retraits | 8373 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8383 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8413 | | |
| Acquises de tiers | 8423 | | |
| Annulées | 8433 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8443 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8473 | | |
| Reprises | 8483 | | |
| Acquises de tiers | 8493 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8503 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8513 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice(+)/(-) | 8543 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (284) | _____ | |
| AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 285/8P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 41.027,76 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8583 | 4.000,00 | |
| Remboursements | 8593 | | |
| Réductions de valeur actées | 8603 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8613 | | |
| Différences de change(+)/(-) | 8623 | | |
| Autres(+)/(-) | 8633 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (285/8) | 45.027,76 | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8653 | _____ | |

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

| DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE | Droits sociaux détenus | | | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles | | | | |
|---|------------------------|-------------|--------|--|----------------------------|-------------|------------------|--------------|
| | Nature | directement | | par les filiales | Comptes annuels arrêtés au | Code devise | Capitaux propres | Résultat net |
| | | Nombre | % | | | | % | (+) of (-) |
| FOUNTAIN NETHERLANDS HOLDING SA Baronielaan 139 NL-4818 PD BREDA Pays-Bas 007431302B01 | Nominatives | 60.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2018 | EUR | 895.681 | 248.330 |
| FOUNTAIN FRANCE IMPORTATEUR SA Avenue Clément Ader 391 F 59118 WAMBRECHIES France 47338709009 | Nominatives | 6 | 0,57 | 99,43 | 31/12/2018 | EUR | 7.469.421 | 190.891 |
| FOUNTAIN DISTRIBUTION CENTER GEIE Bd de la Liberation 6 F-93200 SAINT DENIS France 35443635263 | Nomminatives | 300 | 50,00 | 50,00 | 31/12/2018 | EUR | 614.900 | 14.900 |

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

| DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE | Code éventuel |
|---|---------------|
| Fountain Netherlands Holding SA Baronielaan 4818 PD Breda Pays-Bas 007431301B01 | C |

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts – Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|----------|--------------------|
| 51 | | |
| 8681 | | |
| 8682 | | |
| 8683 | | |
| 52 | | |
| 8684 | | |
| 53 | | |
| 8686 | | |
| 8687 | | |
| 8688 | | |
| 8689 | | |

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

| Exercice |
|-----------|
| 44.253,33 |

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|----------------|--------------------|
| 100P | XXXXXXXXXXXXXX | 8.000.000,00 |
| (100) | 2.000.000,00 | |

Modifications au cours de l'exercice

Réduction de capital par absorption des pertes

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions S.D.V.N.

Actions nominatives

Actions dématérialisées

| Codes | Montants | Nombre d'actions |
|-------|----------------|------------------|
| | -6.000.000,00 | |
| | 2.000.000,00 | 4.150.900 |
| 8702 | XXXXXXXXXXXXXX | 8.400 |
| 8703 | XXXXXXXXXXXXXX | 4.142.500 |

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

| Codes | Montant non appelé | Montant appelé, non versé |
|-------|--------------------|---------------------------|
| (101) | | XXXXXXXXXXXXXX |
| 8712 | XXXXXXXXXXXXXX | |

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

| Codes | Exercice |
|-------|--------------|
| 8721 | |
| 8722 | |
| 8731 | |
| 8732 | |
| 8740 | |
| 8741 | |
| 8742 | |
| 8745 | |
| 8746 | |
| 8747 | |
| 8751 | 7.500.000,00 |

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 8761 | |
| 8762 | |
| 8771 | |
| 8781 | |

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

STRUCTURE DE L'ACTONNARIAT

31-12-18

| | Nbre d'action | |
|----------------------------------|---------------|---------|
| Quaeroq scri | 1.275.631 | 30,73% |
| Banque Degroof Petercam | 1 | 0,00% |
| Degroof Equity | 633.538 | 15,26% |
| Marc Coucke | 37.500 | 0,90% |
| Alychio | 212.400 | 5,12% |
| Mylecke Management, Art & Invest | 57.150 | 1,38% |
| Sous total | 2.216.220 | |
| Public | 1.934.680 | 46,61% |
| Nombre total d'actions | 4.150.900 | 100,00% |

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

| | Codes | Exercice |
|---|-------------|---------------------|
| Dettes financières | 8801 | 1.077.082,90 |
| Emprunts subordonnés | 8811 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8821 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8831 | 41.584,33 |
| Etablissements de crédit | 8841 | 792.408,40 |
| Autres emprunts | 8851 | 243.090,17 |
| Dettes commerciales | 8861 | |
| Fournisseurs | 8871 | |
| Effets à payer | 8881 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 8891 | |
| Autres dettes | 8901 | |
| Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année | (42) | 1.077.082,90 |

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

| | | |
|--|-------------|---------------------|
| Dettes financières | 8802 | 2.384.316,41 |
| Emprunts subordonnés | 8812 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8822 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8832 | 68.265,86 |
| Etablissements de crédit | 8842 | 1.552.310,07 |
| Autres emprunts | 8852 | 763.740,48 |
| Dettes commerciales | 8862 | |
| Fournisseurs | 8872 | |
| Effets à payer | 8882 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 8892 | |
| Autres dettes | 8902 | |
| Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir | 8912 | 2.384.316,41 |

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

| | | |
|--|-------------|--|
| Dettes financières | 8803 | |
| Emprunts subordonnés | 8813 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8823 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8833 | |
| Etablissements de crédit | 8843 | |
| Autres emprunts | 8853 | |
| Dettes commerciales | 8863 | |
| Fournisseurs | 8873 | |
| Effets à payer | 8883 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 8893 | |
| Autres emprunts | 8903 | |
| Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir | 8913 | |

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

| | Codes | Exercice |
|---|-------------|----------|
| Dettes financières | 8921 | |
| Emprunts subordonnés | 8931 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8941 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8951 | |
| Etablissements de crédit | 8961 | |
| Autres emprunts | 8971 | |
| Dettes commerciales | 8981 | |
| Fournisseurs | 8991 | |
| Effets à payer | 9001 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 9011 | |
| Dettes salariales et sociales | 9021 | |
| Autres dettes | 9051 | |
| Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges | 9061 | |

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

| | Codes | Exercice |
|--|-------------|---------------------|
| Dettes financières | 8922 | 3.487.429,41 |
| Emprunts subordonnés | 8932 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8942 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8952 | 109.850,19 |
| Etablissements de crédit | 8962 | 2.370.748,57 |
| Autres emprunts | 8972 | 1.006.830,65 |
| Dettes commerciales | 8982 | |
| Fournisseurs | 8992 | |
| Effets à payer | 9002 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 9012 | |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 9022 | |
| Impôts | 9032 | |
| Rémunérations et charges sociales | 9042 | |
| Autres dettes | 9052 | |
| Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise | 9062 | 3.487.429,41 |

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

| | Codes | Exercice |
|---|-------|------------|
| Dettes fiscales échues | 9072 | |
| Dettes fiscales non échues | 9073 | 66.793,75 |
| Dettes fiscales estimées | 450 | |
| Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif) | | |
| Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale | 9076 | |
| Autres dettes salariales et sociales | 9077 | 331.258,66 |

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

| Exercice |
|-----------|
| 21.096,00 |

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Fournitures de solutions de boissons chaudes&froides et produits connexes au PME

Ventilation par marché géographique

France

Benelux

Reste du monde

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|---------------|--------------------|
| | 10.177.083,00 | 10.552.971,00 |
| | 6.241.575,00 | 6.487.318,00 |
| | 3.359.687,00 | 3.471.066,00 |
| | 575.821,00 | 594.587,00 |
| 740 | | |
| | | |
| 9086 | 28 | 30 |
| 9087 | 27,8 | 31,4 |
| 9088 | 41.414 | 46.799 |
| | | |
| 620 | 1.271.749,94 | 1.574.055,03 |
| 621 | 346.319,39 | 406.048,55 |
| 622 | 62.658,20 | 75.407,03 |
| 623 | 249.428,67 | 391.687,33 |
| 624 | | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------|--------------------|
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | | |
| Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) | 635 | | |
| Réductions de valeur | | | |
| Sur stocks et commandes en cours | | | |
| Actées | 9110 | 411.711,38 | 422.114,20 |
| Reprises | 9111 | 409.273,58 | 471.318,76 |
| Sur créances commerciales | | | |
| Actées | 9112 | 4.764,08 | 2.798,25 |
| Reprises | 9113 | 3.520,33 | 2.663,06 |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Constitutions | 9115 | | |
| Utilisations et reprises | 9116 | | |
| Autres charges d'exploitation | | | |
| Impôts et taxes relatifs à l'exploitation | 640 | 50.029,08 | 56.527,60 |
| Autres | 641/8 | 10.743,60 | |
| Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise | | | |
| Nombre total à la date de clôture | 9096 | 2 | 1 |
| Nombre moyen calculé en équivalents temps plein | 9097 | 1,1 | 1,1 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | 9098 | 2.127 | 2.133 |
| Frais pour l'entreprise | 617 | 103.429,72 | 86.696,00 |

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital 9125

Subsides en intérêts 9126

Ventilation des autres produits financiers

Autres produits financières

14.961,33

3.943,41

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts** 6501**Intérêts portés à l'actif** 6503**Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées 6510

Reprises 6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances 653

Provisions à caractère financier

Dotations 6560

Utilisations et reprises 6561

Ventilation des autres charges financières

Frais de banque

37.096,35

52.728,84

Différence de change ecart de conversion

1.940,83

6.183,01

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|----------|--------------------|
| PRODUITS NON RÉCURRENTS | 76 | | 70,47 |
| Produits d'exploitation non récurrents | (76A) | | |
| Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles | 760 | | |
| Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels | 7620 | | |
| Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles | 7630 | | |
| Autres produits d'exploitation non récurrents | 764/8 | | |
| Produits financiers non récurrents | (76B) | | 70,47 |
| Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières | 761 | | |
| Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels | 7621 | | |
| Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières | 7631 | | |
| Autres produits financiers non récurrents | 769 | | 70,47 |
| CHARGES NON RÉCURRENTES | 66 | 2,97 | 298,13 |
| Charges d'exploitation non récurrentes | (66A) | | |
| Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 660 | | |
| Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) | 6620 | (+)/(-) | |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles | 6630 | | |
| Autres charges d'exploitation non récurrentes | 664/7 | | |
| Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration | 6690 | (-) | |
| Charges financières non récurrentes | (66B) | 2,97 | 298,13 |
| Réductions de valeur sur immobilisations financières | 661 | | |
| Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) | 6621 | (+)/(-) | |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières | 6631 | | |
| Autres charges financières non récurrentes | 668 | 2,97 | 298,13 |
| Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration | 6691 | (-) | |

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

| | |
|--|--|
| Impôts sur le résultat de l'exercice | |
| Impôts et précomptes dus ou versés | |
| Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif | |
| Suppléments d'impôts estimés | |
| Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs | |
| Suppléments d'impôts dus ou versés | |
| Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés | |

| Codes | Exercice |
|-------|------------|
| 9134 | 3.536,45 |
| 9135 | |
| 9136 | |
| 9137 | 3.536,45 |
| 9138 | 1.800,40 |
| 9139 | 1.800,40 |
| 9140 | |
| | 78.592,56 |
| | 877.197,64 |

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

Utilisation pertes fiscales

| Exercice |
|----------|
| |

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

| | |
|---|--|
| Latences actives | |
| Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs | |
| Latences passives | |
| Ventilation des latences passives | |

| Codes | Exercice |
|-------|--------------|
| 9141 | 1.333.130,81 |
| 9142 | 1.333.130,81 |
| 9144 | |

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

| | |
|------------------------------------|--|
| A l'entreprise (déductibles) | |
| Par l'entreprise | |

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

| | |
|-------------------------------|--|
| Précompte professionnel | |
| Précompte mobilier | |

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|------------|--------------------|
| 9145 | 647.461,97 | 678.170,91 |
| 9146 | 356.028,83 | 301.436,90 |
| 9147 | 422.589,96 | 496.828,17 |
| 9148 | 4.696,70 | 5.479,70 |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

| | Codes | Exercice |
|---|-------|-------------------|
| GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS | 9149 | <u>134.315,00</u> |
| Dont | | |
| Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise | 9150 | |
| Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise | 9151 | |
| Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise | 9153 | 134.315,00 |
| GARANTIES RÉELLES | | |
| Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise | | |
| Hypothèques | | |
| Valeur comptable des immeubles grevés | 9161 | 426.092,76 |
| Montant de l'inscription | 9171 | 2.190.000,00 |
| Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription | 9181 | 2.435.292,00 |
| Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés | 9191 | 156.897,00 |
| Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause | 9201 | |
| Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers | | |
| Hypothèques | | |
| Valeur comptable des immeubles grevés | 9162 | |
| Montant de l'inscription | 9172 | |
| Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription | 9182 | |
| Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés | 9192 | 156.897,00 |
| Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause | 9202 | |

| | Codes | Exercice |
|--|-------|----------|
| BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN | | |
| ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS | | |
| ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS | | |
| MARCHÉ À TERME | | |
| Marchandises achetées (à recevoir) | 9213 | |
| Marchandises vendues (à livrer) | 9214 | |
| Devises achetées (à recevoir) | 9215 | |
| Devises vendues (à livrer) | 9216 | |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

| Exercice |
|----------|
| |

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

- Marché à terme
- *SWAP d'intérêts
- Interest rate Swap échéance fin juin 2019
- Engagement de location
- *Locations immobilières et mobilières
- Engagement résultant de contrat de location

| Exercice |
|--------------|
| 0,01 |
| 1,00 |
| 405.733,00 |
| 0,01 |
| 0,01 |
| 1.019.133,00 |

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Le personnel "cadre" de la société bénéficie d'une assurance pension à cotisations définies.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

| Code | Exercice |
|------|----------|
| 9220 | |

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

| Exercice |
|----------|
| |

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

| Exercice |
|----------|
| |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

| | |
|---|--------------|
| ENGAGEMENTS DIVERS | 0,01 |
| Covenant - Minimum EBITDA (cfr information détaillée dans notes aux comptes) | 0,01 |
| Covenant - Maximum Capex (cfr information détaillée dans notes aux comptes) | 0,01 |
| Covenant - Minimum Sales (cfr information détaillée dans notes aux comptes) | 0,01 |
| Covenant - Maximum Financial dets (cfr information détaillée dans notes aux comptes) | 0,01 |
| Covenant - Cash sweep consolidé (cfr information détaillée dans notes aux comptes) | 0,01 |
| Covenant - Pas de distribution de dividendes (cfr information détaillée dans notes aux comptes) | 0,01 |
| GARANTIES CONSTITUEES PAR DES TIERS POUR COMPTE DE L'ENTREPRISE | 0,01 |
| Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise | 0,01 |
| Cautions sur financements | 1.500.000,00 |
| Mandat de gage sur fonds de commerce de Fountain Benelux s.a. | 4.632.354,00 |
| Gage sur actions Fountain France Importateur s.a.s. | 6.600.000,00 |
| Gage sur fonds de commerce de Fountain Benelux s.a. | 500.000,00 |
| Gage sur contrats de factoring | 3.184.054,00 |
| Caution pour le financement de la mission d'interim manager | 247.557,00 |
| Gage sur actions Fountain France s.a.s. | 6.600.000,00 |
| GARANTIES CONSTITUEES POUR COMPTE DE TIERS | 0,01 |
| Débiteurs pour autres garanties personnelles | 0,01 |
| Cautions sur financements | 134.315,00 |
| GARANTIES REELLES CONSTITUEES SUR AVOIRS PROPRES | 0,01 |
| Garanties réelles constituées pour compte de tiers | 0,01 |
| Gage sur contrats de factoring | 156.897,01 |
| Garanties réelles constituées pour compte propre | 0,01 |
| Hypothèque sur bâtiment Artisanat 17 | 2.190.000,00 |
| Mandat de gage sur fonds de commerce de Fountain s.a. | 4.632.354,00 |
| Gage sur actions Fountain France Importateur s.a.s. | 6.600.000,01 |
| Gage sur fonds de commerce de Fountain s.a. | 2.435.292,00 |
| Gage sur contrats de factoring | 156.897,00 |
| MARCHES A TERME | 0,01 |
| SWAP d'intérêts | 0,01 |
| Interest Rate Swap échéance fin juin 2019 | 405.733,00 |
| ENGAGEMENTS DE LOCATION | 0,01 |
| Location immobilières et mobilières | 0,01 |
| Engagement résultant de contrats de location | 1.019.133,00 |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

| Exercice |
|----------|
| |

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|---------|--------------|--------------------|
| ENTREPRISES LIÉES | | | |
| Immobilisations financières | (280/1) | 4.999.880,29 | 6.500.872,29 |
| Participations | (280) | | |
| Créances subordonnées | 9271 | | |
| Autres créances | 9281 | 4.999.880,29 | 6.500.872,29 |
| Créances | 9291 | 1.073.684,21 | 1.419.858,18 |
| A plus d'un an | 9301 | | |
| A un an au plus | 9311 | 1.073.684,21 | 1.419.858,18 |
| Placements de trésorerie | 9321 | | |
| Actions | 9331 | | |
| Créances | 9341 | | |
| Dettes | 9351 | 758.706,44 | 1.339.797,03 |
| A plus d'un an | 9361 | | |
| A un an au plus | 9371 | 758.706,44 | 1.339.797,03 |
| Garanties personnelles et réelles | | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées | 9381 | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise | 9391 | | |
| Autres engagements financiers significatifs | 9401 | | |
| Résultats financiers | | | |
| Produits des immobilisations financières | 9421 | | |
| Produits des actifs circulants | 9431 | 251.776,34 | 316.371,79 |
| Autres produits financiers | 9441 | | |
| Charges des dettes | 9461 | 49.325,84 | 56.220,62 |
| Autres charges financières | 9471 | | |
| Cessions d'actifs immobilisés | | | |
| Plus-values réalisées | 9481 | | |
| Moins-values réalisées | 9491 | | |

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|----------|--------------------|
| ENTREPRISES ASSOCIÉES | | | |
| Immobilisations financières | 9253 | | |
| Participations | 9263 | | |
| Créances subordonnées | 9273 | | |
| Autres créances | 9283 | | |
| Créances | 9293 | | |
| A plus d'un an | 9303 | | |
| A un an au plus | 9313 | | |
| Dettes | 9353 | | |
| A plus d'un an | 9363 | | |
| A un an au plus | 9373 | | |
| Garanties personnelles et réelles | | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées | 9383 | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise | 9393 | | |
| Autres engagements financiers significatifs | 9403 | | |
| AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION | | | |
| Immobilisations financières | 9252 | | |
| Participations | 9262 | | |
| Créances subordonnées | 9272 | | |
| Autres créances | 9282 | | |
| Créances | 9292 | | |
| A plus d'un an | 9302 | | |
| A un an au plus | 9312 | | |
| Dettes | 9352 | | |
| A plus d'un an | 9362 | | |
| A un an au plus | 9372 | | |

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

| Exercice |
|----------|
| |

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

| Codes | Exercice |
|-------|------------|
| 9500 | |
| 9501 | |
| 9502 | |
| 9503 | 111.333,00 |
| 9504 | |

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

| Codes | Exercice |
|-------|-----------|
| 9505 | 50.000,00 |
| 95061 | |
| 95062 | |
| 95063 | |
| 95081 | |
| 95082 | |
| 95083 | |

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

| Catégorie d'instruments financiers dérivés | Risque couvert | Spéculation / couverture | Volume | Exercice | | Exercice précédent | |
|--|--------------------|--------------------------|---------|------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | | | | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| IRS | Dettes financières | Couverture | 405.734 | 405.734,19 | -1.504,10 | 1.216.021,67 | -10.519,38 |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

| Valeur comptable | Juste valeur |
|------------------|--------------|
| | |

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *~~

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *~~

~~L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)~~

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

N/A

Ces dérogations se justifient comme suit:

N/A

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

N/A

Les règles d'évaluation (~~ont~~) (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement (négativement)) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats (~~a~~) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

N/A

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

N/A

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

La société procède chaque année à des tests de dépréciation sur ses actifs immobilisés financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette des participations est supérieure à leur valeur économique, et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart soit temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des " free cash flows " sur 5 ans générés par les participations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain, avec pour conséquence que les revenus de Fountain S.A. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces tests d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés de chacun des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Netherlands Holding) font l'objet d'un test unique et global, en ce compris les créances à long terme et les comptes courants actifs de Fountain s.a. sur ses filiales diminués des dettes et comptes courants passif de Fountain s.a. envers ces mêmes filiales et de la dette financière nette hors groupe de ces filiales.

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs avant charge fiscale a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital avant charge fiscale. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur d'entreprise à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque du marché principal de Fountain, i.e. la France, tel que publié dans le rapport de l'IESE Business School, augmenté de la prime de risque nette du même marché issu de la même étude, d'une prime de risque pour petites entreprises de 3 % et ajustée du " Beta " propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, fixé à 1,1 compte tenu de la situation financière de Fountain.

Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

Free cash-flow futurs

Les free cash-flow futurs sont issus du budget 2018 extrapolé sur 5 ans sur base des hypothèses détaillées ci-après.

Taux de croissance :

Chiffre d'affaires

L'hypothèse de chiffre d'affaires consolidé de l'année 2019 résulte du processus budgétaire approuvé par le Conseil d'Administration fin janvier 2019. Compte tenu de la tendance constatée, l'hypothèse d'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

RÈGLES D'ÉVALUATION

"2019 : - 3,6 %
"2020 : - 2,5 %
"2021 : - 0 %
"2022 : - 0 %
"2023 : - 0 %

Historiquement, le taux d'évolution du chiffre d'affaires consolidé du groupe hors acquisition a été le suivant :

"2018 : - 5,2%
"2017 : - 6,9%
"2016 : - 4,3%
"2015 : - 1,9 %
"2014 : - 4,1%

Coûts

Historiquement, les coûts hors éléments non récurrents (restructuration, acquisition, ...) ont été bien maîtrisés au cours des derniers exercices comptables.

Un plan de réduction des coûts des ressources humaines est en cours d'implémentation. Les coûts de ressources humaines ont été déterminés sur base de ce plan. Les autres coûts opérationnels ont été maintenus stables, hormis ceux dont l'évolution est directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, auquel cas ces coûts évoluent en fonction du dit chiffre d'affaires. Toutefois ont été prises en compte des réductions de coûts attendues des projets en cours d'optimisation des achats en collaboration avec des consultants indépendants ainsi que des réductions de loyers consécutives aux nouveaux contrats de bail conclus.

Valeur terminale

La valeur terminale au terme des 5 années de cash-flow est calculée comme étant une valeur de perpétuité déterminée sur base des mêmes paramètres et du cash-flow de la dernière année n+5.

Besoin en Fonds de Roulement

Le besoin en fond de roulement résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines. Le changement du business model décrit ci-dessus entraîne une réduction significative des investissements. Les machines sont financées soit par vendor lease, soit par vente directe.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash-flow licences alloués sur les UGTs.

Fiscalité des free cash flows

Les free cash-flow futurs sont calculés avant impact fiscal dans les filiales.

Taux d'actualisation WACC

"Le taux d'actualisation des free cash-flow est un taux avant impôts. Il est calculé à partir du WACC (Weighed Average Cost of Capital). Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier.

"En 2018, il est fixé à 6,33 % (9,19 % en 2017).

"Le coût du capital se compose de la prime de risque nette 5,9% multipliée par le Beta fixé à 1,1 compte tenu du risque propre à la société Fountain auquel est ajouté un taux sans risque de 1,6 % et une prime de risque pour petites entreprises de 3 %.

"Le coût de la dette est de 1,8% ; il se compose du taux euribor augmenté de la marge bancaire, déduction faite de l'impôt à 29,58%.

"Tous les flux d'une année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :

o l'actualisation du cash-flow de l'année n+5 prend le facteur temporel 4,5

o l'actualisation de la valeur terminale calculée sur base d'une perpétuité comme du cash-flow de la 5ème année.

Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des actifs testés (participations et autres) en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation dont le coût moyen pondéré du capital, l'inflation applicables aux coûts et l'évolution attendue du chiffre d'affaires montre une sensibilité importante à ce dernier facteur comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

La sensibilité par rapport au taux d'actualisation se présente comme ci-dessous.

Les trade-marks sont testées sur base des royalties perçues.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction et le Conseil d'Administration n'ont pas d'informations pertinentes leur permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.

Aucune dépense de recherche et développement n'a été prise en charges, ni comptabilisés à l'actif du bilan.

RÈGLES D'ÉVALUATION

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Le groupe Fountain a mis en place un plan d'actions visant à redévelopper son chiffre d'affaires tout en optimisant ses coûts opérationnels, la gestion de son besoin en fonds de roulement et ses investissements. Les principaux axes de ce plan d'actions sont les suivants.

- "Accélération de la croissance de la gamme " Table Top "
- "Redynamisation des offres " Cartouches " et " Capsules "
- "Innovation et amélioration de la qualité des produits et services
- "Transformation digitale marketing et ventes
- "Optimisation par priorité des process orientés clients

Le renforcement des équipes commerciales inscrit au budget 2019 devrait permettre de réaliser les objectifs de chiffre d'affaires prévus dans ce plan d'actions.

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

N/A

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill ~~(est)~~ (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

| Actifs | Méthode L (linéaire) D (degressive) A (autres) | Base NR (non- réévaluée) R (réévaluée) | Taux en % | |
|---|---|---|--------------------------|----------------------------------|
| | | | Principal Min. - Max. | Frais accessoires Min. - Max. |
| 1. Frais d'établissement | | | | |
| Frais d'établissement | L | NR | 33,30 - 33,30 | 33,30 - 33,30 |
| 2. Immobilisations incorporelles | | | | |
| Immo Incorporelles | L | NR | 10,00 - 33,30 | 10,00 - 33,30 |
| 3. Bâtiments* | | | | |
| Construction* | L | NR | 6,67 - 6,67 | 6,67 - 6,67 |
| 4. Installations, machines et outillage* | | | | |
| Installations machine Outillages* | L | NR | 20,00 - 20,00 | 20,00 - 20,00 |
| 5. Matériel roulant* | | | | |
| * | L | | 25,00 - 25,00 | 25,00 - 25,00 |
| 6. Matériel de bureau et mobilier* | | | | |
| Matériel de bureau* | L | NR | 20,00 - 20,00 | 20,00 - 20,00 |
| 7. Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Autres immobilisation corporelle | L | NR | 20,00 - 20,00 | 20,00 - 20,00 |

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EU

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (*à mentionner*) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

N/A

2. En cours de fabrication - produits finis:

N/A

3. Marchandises:

Prix moyen pondéré (valeur du marché si inférieur)

Compte tenu du fait que la société Fountain ne fabrique plus de machines à boissons et compte tenu du traitement limité au reconditionnement de certains des produits, tous les articles sont dorénavant considérés comme étant des marchandises et reclassés dans cette rubrique.

4. Immeubles destinés à la vente:

N/A

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications ~~(inclut)~~ (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an ~~(inclut)~~ (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

RÈGLES D'ÉVALUATION

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient)
(coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif

Dettes:

Le passif (~~comporte des~~) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Taux de clôture

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Ecart de conversion négatifs par devise : charges financières

Ecart de conversion positifs par devise : produits à reporter

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



Rapport de Gestion

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MAI 2019
(Comptes Statutaires)**

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion statutaire pour l'exercice social 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2018 qui traduisent, après répartition proposée du résultat, un total bilantaire de 8.271.691,51 € et un bénéfice net après impôts de 794.911,26 €. Nous soumettons de même à votre approbation notre proposition d'affectation du résultat et nous vous demandons décharge de notre mandat pour l'exercice clôturé.

1. Données financières de l'exercice

Schématiquement les comptes sociaux se décomposent comme suit :

a. Structure du bilan (après affectation).

| 1. BILAN STATUTAIRE APRES REPARTITION | | |
|--|--------------|--------------|
| <i>(en K EUR)</i> | | |
| | 2018 | 2017 |
| FRAIS D'ETABLISSEMENT | 0 | 0 |
| ACTIFS IMMOBILISES | 5.777 | 7.291 |
| I. Immobilisations incorporelles | 85 | 97 |
| II. Immobilisations corporelles | 647 | 653 |
| III. Immobilisations financières | 5.045 | 6.542 |
| ACTIFS CIRCULANTS | 2.495 | 2.466 |
| IV. Créances à plus d'un an | 0 | 0 |
| V. Stocks, Commandes en cours d'exécution | 1.019 | 693 |
| VI. Créances à un an au plus | 1.226 | 1.607 |
| VII. Placements de trésorerie | 0 | 0 |
| VII. Valeurs disponibles | 206 | 89 |
| IX. Comptes de régularisation | 44 | 77 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 8.272 | 9.757 |
| <i>(en milliers EUR)</i> | | |
| | 2018 | 2017 |
| CAPITAUX PROPRES | 2.261 | 1.466 |
| I. Capital souscrit | 2.000 | 8.000 |
| II. Prime d'émission | 0 | 0 |
| III. Plus-values de réévaluation | | |
| IV. Réserves | 1.410 | 1.410 |
| V. Bénéfice reporté | -1.150 | -7.945 |
| VI. Subsidés en capital | | |
| PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES | 4 | 4 |
| VII.A. Provisions pour risques et charges | 4 | 4 |
| VII.B. Impôts différés | 0 | 0 |
| DETTES | 6.008 | 8.288 |
| VIII. Dettes à plus d'un an | 2.384 | 3.352 |
| IX. Dettes à un an au plus | 3.602 | 4.926 |
| X. Comptes de régularisation | 21 | 11 |
| TOTAL DU PASSIF | 8.272 | 9.757 |

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



b. Compte de résultats

2. COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE

| <i>(en milliers EUR) après affectation</i> | | 2018 | 2017 |
|--|--|----------------|----------------|
| I. VENTES ET PRESTATIONS | | 12.042 | 12.293 |
| A. Chiffre d'affaires | | 10.177 | 10.553 |
| B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours | | | |
| C. Production immobilisée | | 0 | 0 |
| D. Autres produits d'exploitation | | 1.865 | 1.740 |
| E. Produits d'exploitation non récurrents | | | |
| II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS | | -11.287 | -12.182 |
| A. Approvisionnements et marchandises | | -6.557 | -6.807 |
| B. Services et biens divers | | -2.560 | -2.707 |
| C. Rémunérations, charges sociales et | | -1.930 | -2.447 |
| D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations (dotations +, reprises -) | | -175 | -214 |
| E. Amortissements et réductions de valeur sur stocks et créances (dotations +, reprises) | | -4 | 49 |
| F. Provisions pour risques et charges | | 0 | 0 |
| G. Autres charges d'exploitation | | -61 | -57 |
| H. Charges d'exploitation non récurrentes | | 0 | 0 |
| III. BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION | | 755 | 111 |
| IV. Produits Financiers récurrents | | 267 | 320 |
| V. Produits Financiers non récurrents | | 0 | 0 |
| VI. Charges Financières récurrentes | | -221 | -273 |
| VII. Charges Financières non récurrentes | | 0 | 0 |
| VIII. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS | | 800 | 158 |
| IX. bis Transferts/prélèvements sur impôts différés & latences fiscales | | | |
| X. Impôts sur le résultat | | -5 | -4 |
| XI. BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE | | 795 | 155 |
| XII. Prélèvements et transferts aux réserves immunisées | | | |
| XIII. BENEFICE (PERTE) A AFFECTER | | 795 | 155 |
| A. Dotation à la réserve légale | | 0 | 0 |
| B. Dotation aux autres réserves | | | |
| C. Dividende | | | |
| D. Report à nouveau | | 795 | 155 |

2. Commentaires

a. Bilan

Les immobilisations financières sont constituées pour l'essentiel de participations sur les entreprises liées et de créances sur ces mêmes entreprises liées.

Les participations sur entreprises liées présentent une valeur nette de 0 K€ au 31 décembre 2018 et 2017. Ces montants résultent des valeurs brutes de 42.740 K€ diminuées des réductions de valeur actées en 2016 et durant les exercices antérieurs.

Les créances sur entreprises liées présentent au 31 décembre 2018 une valeur nette de 5.000 K€ à comparer à une valeur nette de 6.501 K€ au 31 décembre 2017. Ces montants résultent eux-mêmes des valeurs brutes diminuées des réductions de valeur actées en 2016 pour 1.457 K€. La diminution de ces créances en 2018 par rapport à 2017 résulte de leur apurement partiel par conventions entre les parties en date du 31 décembre 2018.

L'augmentation de la valeur nette des stocks au 31 décembre 2018 pour 326 K€ résulte pour l'essentiel d'une augmentation du stock brut tant en distributeurs de boissons qu'en produits pour soit réduire le risque de rupture de stocks à la vente, soit bénéficier de prix réduits proposés par les fournisseurs en fin d'année 2018.

La diminution des créances à un an au plus de 381 K€, comprend une hausse ponctuelle des créances commerciales de 224 K€ et une baisse des autres créances de 605 K€ résultant pour

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

l'essentiel de l'apurement de créances intra-groupe par conventions entre les parties en date du 31 décembre 2018.

Les capitaux propres ont augmenté de 795 K€ par le report du résultat de l'exercice 2018 en résultats reportés. Toutefois, au sein de ces capitaux propres, le capital souscrit a été réduit de 6.000 K€ par l'absorption de pertes reportées antérieures à concurrence du même montant suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2018. Le nombre d'actions constituant le capital est resté inchangé à 4.150.900.

Les dettes financières, se montent à 3.487 K€ au 31 décembre 2018 à comparer à 4.566 K€ au 31 décembre 2017 dont 300 K€ au 31 décembre 2017 et 2018 de dettes envers actionnaire. Au 31 décembre 2017, s'ajoutait un prélèvement de remboursement sur financements de 21 K€ survenu en janvier 2018 au lieu du 31 décembre 2017, porté en déduction de la trésorerie active au titre de virement en cours.

Les dettes commerciales ont été réduites de 2.057 K€ au 31 décembre 2017 à 1.530 K€ au 31 décembre 2018 et ne souffrent de quasi aucun retard de paiement sauf cas de contestation éventuelle. Fountain respecte ainsi ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs.

La diminution des dettes fiscales, salariales et sociales de 679 K€ au 31 décembre 2017 à 398 K€ au 31 décembre 2018, soit de 281 K€ résulte pour l'essentiel du paiement en 2018 de dettes fiscales et d'indemnités de préavis comprises au passif du bilan fin 2017.

Les autres dettes ont diminué de 975 K€ au 31 décembre 2017 à 571 K€ au 31 décembre 2018, soit de 476 K€, par l'apurement de dettes intra-groupe au cours de l'exercice 2018.

b. Compte de résultats.

Les ventes et prestations de l'exercice 2018 s'élèvent à 12,0 M€ contre 12,3 M€ pour l'exercice 2017, soit quasi stables par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique comprend le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales de distribution et les distributeurs indépendants ainsi que la facturation aux filiales pour les services prestés par Fountain s.a. en faveur de ces dernières compte tenu de la centralisation de certaines fonctions.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à 11.287 K€, soit en diminution de 895 K€ ou 7,3% par rapport au montant de 12.182 K€ pour l'exercice 2017. Cette diminution provient principalement des réductions des coûts d'approvisionnement et marchandises de 250 K€ ou -3,7%, des coûts de biens et services divers de 147 K€ ou -5,4% et des coûts de rémunérations, charges sociales et pensions de -517 K€ ou 21 %.

Le cash-flow d'exploitation de l'exercice, calculé comme étant le résultat d'exploitation récurrent expurgé des réductions de valeurs et amortissements, s'élève à 934 K€ à comparer à 276 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice se clôture à 755 K€ pour l'exercice 2018 à comparer à résultat d'exploitation total en 2017 de 111K€.

En 2017, les charges et produits financiers se sont élevés à un solde net positif de 47 K€. En 2018, ces mêmes charges représentent un solde net positif de 45 K€. Les charges d'intérêts sur les dettes financières sont en régression, en conséquence de la diminution de ces dernières. A noter que les produits des immobilisations financières et des actifs circulants sont pour l'essentiels constitués de produits d'intérêts sur créances sur les filiales.

Le résultat avant impôts s'établit à 800 K€ en 2018 contre 158 K€ en 2017.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



La charge d'impôt s'établit à 5K€ contre 4 K€ pour l'exercice précédent. Le niveau de charge des impôts résulte de l'utilisation de pertes antérieures fiscalement déductibles.

Le résultat de l'exercice se clôture en 2018 à 794.911,26 € contre 154.578,16 € en 2017.

3. Recherche et Développement

Aucun frais de développement n'a été enregistré en 2018 à l'actif du bilan.

4. Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Depuis le départ au 1er avril 2017 de Denis Gallant, représentant de la société Blue Waves Management s.p.r.l., administrateur et CEO, et dans l'attente de la nomination d'un nouveau CEO, la gestion du Groupe a été assurée par Beckers Consulting s.p.r.l., représenté par Eugeen Beckers, en tant que président exécutif.

En date du 21 mars 2018, la société s.c.s. RITM, représentée par Patrick Rinaldi, a été nommée CEO du groupe Fountain. Ce dernier a acquis une longue expérience internationale de direction générale, commerciale et marketing, dans le secteur FMCG (fast moving consumers goods) notamment dans des entreprises comme Procter & Gamble, Unilever et Gillette.

En mars 2018, le Groupe Fountain a obtenu un dédommagement complémentaire de 180 K€ Dans un ancien litige de détournement de fonds pour un montant total de 1.130 K€ survenu dans une filiale française de 2005 à 2008.

En date du 28 mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de Fountain a approuvé

a. l'absorption à concurrence de 6.000.000,00 EUR les pertes reportées reflétées dans les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, via une réduction, sans annulation des actions du « capital », comme suit :

| | <i>Avant absorption des pertes</i> | <i>Après absorption des pertes</i> |
|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Capital | 8.000.000,00 EUR | 2.000.000,00 EUR |
| Réserves | 1.410.400,78 EUR | 1.410.400,78 EUR |
| Pertes reportées ¹ | -7.944.777,46 EUR | - 1.944.777,46 EUR |
| Capitaux propres | 1.465.623,32 EUR | 1.465.623,32 EUR |

b. et consécutivement la modification l'article 5 des statuts en remplaçant le premier paragraphe de celui-ci par le texte suivant : « Le capital social s'élève à deux millions euros (2.000.000,00 EUR). Il est représenté par quatre millions cent cinquante mille neuf cents (4.150.900) actions sans mention de valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital. »

c. et enfin le renouvellement de l'autorisation de prévue à l'article 5bis des statuts comme suit :

¹ Telles que reflétées dans les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

« Conformément à l'article six cent vingt du Code des sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, dans les limites prévues par la loi et pour une période de trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2018, à acquérir, échanger et/ou aliéner en Bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la société en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. En outre, conformément au même article six cent vingt du Code des sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, pour une période de cinq ans prenant cours le jour de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2018 à acquérir un maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre total d'actions émises par la société, pour une contre-valeur minimale de un euro (€1) et maximale de dix pour cent (10%) supérieure à la moyenne des dix (10) derniers cours de bourse.

Conformément à l'article six cent vingt-deux § 2 1er du Code des sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé à aliéner les actions ou les certificats cotés au sens de l'article 4 du Code des sociétés acquis en vertu des autorisations conférées dans le présent article. »

Par ailleurs, en date du 18 juin 2018, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet au 1er juillet 2018 :

- nomination de la s.c.s. Vander Putten Philippe, représentée par Philippe Vander Putten comme président du conseil d'administration en remplacement de la société Beckers Consulting s.p.r.l., représentée par Eugeen Beckers, qui poursuit son mandat d'administrateur,
- suppression de la fonction de vice-président,
- faire usage des exemptions prévues par les articles 526 bis §3 et 526 quater §4 du Code des Sociétés et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations.

5. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est survenu postérieurement au 31 décembre 2018.

6. Indications relatives à l'existence de succursales

La société n'a pas de succursale.

7. Exposition de la société aux risques et politique de gestion des risques**a. Evaluation des risques**

Fountain a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques permettant de prendre les mesures nécessaires pour les réduire. Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements. Elle a été examinée par le comité d'audit en date du 14 mars 2018 et par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2018.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION****b. Risques sur le chiffre d'affaires**

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe a une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

Evolution des habitudes de consommation

Le concept de la cartouche (produit lyophilisé) est en cours de réactualisation. Ce produit, en baisse constante de chiffre d'affaires depuis plusieurs années (-15 % en 2018 ; -14% en 2017), est le vecteur principal de la baisse du chiffre d'affaires que l'entreprise connaît depuis de nombreuses années. Cette diminution du chiffre d'affaires est due, pour partie, à des clients qui arrêtent leurs activités, pour partie à des clients qui passent de la gamme cartouches à d'autres solution chez Fountain (Table Top, ...) et, enfin pour partie, à des clients qui quittent Fountain pour d'autres fournisseurs.

Par ailleurs de nombreux anciens clients « cartouches » sont eux-mêmes propriétaires de leur machine. Ils ne sont dans ce cas que très rarement liés par contrat à Fountain. Ceci explique l'érosion plus importante constatée sur ce type de solution.

A ce jour, Fountain n'a pas encore été en mesure de redynamiser ce produit qui représente aujourd'hui près de 27,4 % de son business en 2018 (30,5 % en 2017).

Absence partielle de contrats clients

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans. Il est cependant de moins en moins possible d'obtenir un engagement des clients sur une période définie. Dans certains cas, les solutions proposées sont installées sans engagement contractuel de durée. Au global, dans l'ensemble des gammes Fountain, à savoir « cartouches » et autres, environ 50 % des clients ne sont pas contractuellement liés sur la durée. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur.

La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients qui sont par ailleurs compensées, à ce jour encore insuffisamment, par le gain de nouveaux clients.

Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs ci-dessus constitue un risque réel de non réalisation de l'objectif du chiffre d'affaires. Le groupe Fountain travaille depuis longtemps au redéveloppement du chiffre d'affaires par la redéfinition de sa gamme de solutions, la redynamisation des équipes commerciales existantes ainsi que à la réduction de l'attrition sur la clientèle existante. Cette érosion du chiffre d'affaires a été historiquement importante (-5,2 % en 2018 ; -7,4 % en 2017). Elle résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR ou moins de 150 EUR par an) ou comme expliqué ci-avant au basculement de clients de la gamme cartouches vers d'autres solutions à prix de vente moins élevé. La base de la clientèle comprend en effet une part importante de clients à chiffre d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients doit être

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



développer pour compenser l'attrition normale et naturelle du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

L'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue à long terme, notamment en termes d'EBITDA, et respecter les engagements pris à l'égard des banques et autres créanciers dans le cadre des financements obtenus.

c. Risque de trésorerie

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Par rapport à sa structure bilantaire et de compte de résultats, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain s'élève à 35 % du total bilantaire à fin 2018 contre 41 % à fin 2017 et à 2,3 fois le REBITDA 2018 (cf. définition ci-après) contre 2,6 fois le REBITDA 2017.

Les renégociations successives des crédits bancaires démontrent le risque d'insuffisance de trésorerie consécutif à une réduction du crédit bancaire ou à son non-renouvellement sur la base d'éléments propres à Fountain mais aussi compte tenu du contexte économique général.

Les principaux financements de Fountain actuellement en cours auprès des banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis et CBC, en sus des accords de factoring (cf. infra) sont garantis par des sûretés personnelles et réelles des sociétés du Groupe Fountain, dont hypothèque et mandat hypothécaire, gage et mandat de gage sur fonds de commerce, et gages sur participations et contrats de factoring. Le remboursement de ces financements fait l'objet d'amortissements jusqu'au 31 décembre 2021. Ces financements sont octroyés moyennant un taux d'intérêt Euribor plus 2,50 % de 2016 à 2021.

En outre, en date du 19 décembre 2013, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer via la Société Wallonne de Gestion et de Participations, en abrégé la Sogepa s.a., un prêt de 1.500.000 EUR jusque décembre 2021 au taux de Euribor 3 mois plus 2,50 % de 2016 à 2021 et ce pour compléter les financements négociés avec les banques.

En 2017, de nouveaux covenants ont été définis avec les banques ING et BNP Paribas Fortis qui sont détaillés dans le rapport de gestion et dans les notes aux comptes statutaires et consolidés. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants.

| Covenants K EUR | juin-18 | déc-18 | juin-19 | déc-19 | juin-20 | déc-20 | juin-21 | déc-21 |
|----------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Sales | | | | | | | | |
| Covenant | 13.321 | 25.297 | 12.916 | 24.526 | 12.654 | 24.027 | 12.654 | 24.027 |
| Actual | 13.514 | 25.678 | | | | | | |
| EBITDA | | | | | | | | |
| Covenant | 1.167 | 1.707 | 965 | 1.451 | 1.125 | 1.557 | 1.125 | 1.557 |
| Actual | 1.429 | 2.066 | | | | | | |
| Gross debt | | | | | | | | |
| Covenant | 6.885 | 6.069 | 5.561 | 4.783 | 4.299 | 3.531 | 3.122 | 2.106 |
| Actual | 5.570 | 5.278 | | | | | | |
| Capex | | | | | | | | |
| Covenant | 202 | 404 | 202 | 404 | 202 | 404 | 202 | 404 |
| Actual | 147 | 401 | | | | | | |

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Par ailleurs, dans le cadre de ces financements, Fountain s'est engagée à ne pas octroyer de dividende jusqu'en décembre 2021.

En cas de non-respect des covenants par le Groupe Fountain, les crédits des banques ING Belgique, BNP Paribas Fortis pourraient être dénoncés ou être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructuration complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds. Il existerait un risque de ne pas pouvoir retrouver un accord de financement en cas de non-respect des covenants bancaires.

Au 30 juin 2018 et 31 décembre 2018, Fountain respectait ces covenants.

d. Risques relatifs aux litiges

La société Fountain a eu un différend avec le groupe informatique SAP apparu fin de l'exercice 2016. Fountain utilise moyennant paiement de la maintenance et des licences ad hoc l'ERP SAP et différents modules. Fountain a également installé une solution indépendante de SAP pour gérer son site internet de ventes. Les clients de Fountain ont la possibilité d'accéder au site internet de ventes en lignes notamment pour commander des produits. Ce site internet de vente en lignes est connecté à SAP via un connecteur pour lequel une licence utilisateur est payée pour transfert des données. Les clients n'ont pas d'accès au logiciel SAP. SAP considère que chaque client est un utilisateur son ERP et donc être en droit de réclamer le paiement de licences pour ces utilisations. Fin 2018, un accord mettant définitivement fin au différend est intervenu entre Fountain et l'implémentateur représentant la société SAP. En application de cet accord, Fountain a acquis des licences d'utilisations supplémentaires à concurrence de 25 K€ qui ont été portés à l'actif sous les immobilisations incorporelles et font l'objet d'amortissement conformément aux règles d'évaluation du groupe.

e. Risque de taux d'intérêts

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Les niveaux de marge bancaire sur les financements ont été fixés comme indiqué ci-avant compte tenu de la situation financière de Fountain en 2018. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge bancaire) au 31/12/2017 s'élève à 3.361 K€ (4.389 K€ au 31/12/2017).

Pour les financements à taux flottant, Fountain couvre partiellement ce risque par des contrats IRS. À ce titre, Fountain a couvert partiellement son risque d'intérêts au moyen d'un IRS dont le montant nominal est de 406 K€ au 31 décembre 2018 (1.216 K€ au 31 décembre 2017). Ce contrat arrivera à échéance en 28 juin 2019. Au 31 décembre 2018, la partie des dettes financières à taux flottant (Euribor + marge) non couverte par un contrat de couverture de taux d'intérêt s'élève 2.955 K€ (3.173 K€ au 31 décembre 2017).

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact significatif sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 point de base entraînerait une augmentation des charges des dettes financières de 29,6 K€.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION****f. Risque de devise**

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

g. Risque alimentaire

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le Groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le Groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés et n'opère aucun traitement des produits à l'exception, dans certains cas, de leur reconditionnement dans le respect des normes applicables. Par ailleurs, le Groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agréments octroyés de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA (www.afsca.be).

h. Risque de fluctuation des prix d'achats

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 15%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc très atténué pour Fountain. L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2018, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat. Enfin, les variations de prix d'achats sont en général répercutées dans le prix de vente. Ceci est confirmé par la stabilité dans le temps des marges de Fountain.

i. Risque de non-recouvrement de créances commerciales

Le chiffre d'affaires de la Société est réalisé pour l'essentiel avec les filiales et sous-filiales du Groupe et dans une moindre mesure avec des distributeurs indépendants néerlandais, belge, et d'autres pays européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non recouvrement. En cas de risque, les livraisons ne sont faites que contre paiement préalable.

j. Risque informatique

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le Groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au Groupe Fountain un RTO (recovery time objective ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (recovery point objective ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

8. Règles d'évaluation

La société procède chaque année à des tests de dépréciation sur ses actifs immobilisés financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette des participations est supérieure à leur valeur économique, et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart soit temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des « free cash flows » sur 5 ans générés par les participations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain, avec pour conséquence que les revenus de Fountain S.A. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces tests d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés de chacun des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Netherlands Holding) font l'objet d'un test unique et global, en ce compris les créances à long terme et les comptes courants actifs de Fountain s.a. sur ses filiales diminués des dettes et comptes courants passif de Fountain s.a. envers ces mêmes filiales et de la dette financière nette hors groupe de ces filiales.

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs avant charge fiscale a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital avant charge fiscale. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur d'entreprise à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque du marché principal de Fountain, i.e. la France, tel que publié dans le rapport de l'IESE Business School, augmenté de la prime de risque nette du même marché issu de la même étude, d'une prime de risque pour petites entreprises de 3 % et ajustée du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, fixé à 1,1 compte tenu de la situation financière de Fountain.

Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

Free cash-flow futurs

Les free cash-flow futurs sont issus du budget 2018 extrapolé sur 5 ans sur base des hypothèses détaillées ci-après.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION****Taux de croissance :**Chiffre d'affaires

L'hypothèse de chiffre d'affaires consolidé de l'année 2019 résulte du processus budgétaire approuvé par le Conseil d'Administration fin janvier 2019. Compte tenu de la tendance constatée, l'hypothèse d'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

- 2019 : - 3,6 %
- 2020 : - 2,5 %
- 2021 : - 0 %
- 2022 : - 0 %
- 2023 : - 0 %

Historiquement, le taux d'évolution du chiffre d'affaires consolidé du groupe hors acquisition a été le suivant :

- 2018 : - 5,2%
- 2017 : - 6,9%
- 2016 : - 4,3%
- 2015 : - 1,9 %
- 2014 : - 4,1%

Coûts

Historiquement, les coûts hors éléments non récurrents (restructuration, acquisition, ...) ont été bien maîtrisés au cours des derniers exercices comptables.

Un plan de réduction des coûts des ressources humaines est en cours d'implémentation. Les coûts de ressources humaines ont été déterminés sur base de ce plan. Les autres coûts opérationnels ont été maintenus stables, hormis ceux dont l'évolution est directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, auquel cas ces coûts évoluent en fonction du dit chiffre d'affaires. Toutefois ont été prises en compte des réductions de coûts attendues des projets en cours d'optimisation des achats en collaboration avec des consultants indépendants ainsi que des réductions de loyers consécutives aux nouveaux contrats de bail conclus.

Valeur terminale

La valeur terminale au terme des 5 années de cash-flow est calculée comme étant une valeur de perpétuité déterminée sur base des mêmes paramètres et du cash-flow de la dernière année n+5.

Besoin en Fonds de Roulement

Le besoin en fond de roulement résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines. Le changement du business model décrit ci-dessus entraîne une réduction significative des investissements. Les machines sont financées soit par vendor lease, soit par vente directe.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash-flow licences alloués sur les UGTs.

Fiscalité des free cash flows

Les free cash-flow futurs sont calculés avant impact fiscal dans les filiales.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



Taux d'actualisation WACC

- Le taux d'actualisation des free cash-flow est un taux avant impôts. Il est calculé à partir du WACC (Weighed Average Cost of Capital). Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier.
- En 2018, il est fixé à 6,33 % (9,19 % en 2017).
 - Le coût du capital se compose de la prime de risque nette 5,9% multipliée par le Beta fixé à 1,1 compte tenu du risque propre à la société Fountain auquel est ajouté un taux sans risque de 1,6 % et une prime de risque pour petites entreprises de 3 %.
 - Le coût de la dette est de 1,8% ; il se compose du taux euribor augmenté de la marge bancaire, déduction faite de l'impôt à 29,58%.
 - Tous les flux d'une année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :
 - l'actualisation du cash-flow de l'année n+5 prend le facteur temporel 4,5
 - l'actualisation de la valeur terminale calculée sur base d'une perpétuité comme du cash-flow de la 5^{ème} année.

Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des actifs testés (participations et autres) en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation dont le coût moyen pondéré du capital, l'inflation applicables aux coûts et l'évolution attendue du chiffre d'affaires montre une sensibilité importante à ce dernier facteur comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

| Chiffre d'affaires | Année n+2 à n+5 | | | | | | | | | |
|--------------------|-----------------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|---|------|------|
| | 0 | -3,0% | -2,5% | -2,0% | -1,5% | -1,0% | -0,5% | 0 | 0,5% | 1,0% |
| Année n+1 | -3,0% | -16.820 | -13.928 | -10.993 | -8.017 | -4.999 | -1.937 | 0 | 0 | 0 |
| | -2,5% | -15.924 | -13.016 | -10.067 | -7.075 | -4.041 | -964 | 0 | 0 | 0 |
| | -2,0% | -15.028 | -12.105 | -9.141 | -6.134 | -3.084 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | -1,5% | -14.131 | -11.194 | -8.214 | -5.192 | -2.127 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | -1,0% | -13.235 | -10.282 | -7.288 | -4.250 | -1.169 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | -0,5% | -12.338 | -9.371 | -6.361 | -3.308 | -212 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 0 | -11.442 | -8.460 | -5.435 | -2.367 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 0,5% | -10.546 | -7.549 | -4.508 | -1.425 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 1,0% | -9.649 | -6.637 | -3.582 | -483 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 1,5% | -8.753 | -5.726 | -2.656 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 2,0% | -7.856 | -4.815 | -1.729 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 2,5% | -6.960 | -3.903 | -803 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 3,0% | -6.064 | -2.992 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

La sensibilité par rapport au taux d'actualisation se présente comme ci-dessous.

| Variation du taux | Impact |
|-------------------|--------|
| -6,0% | 0 |
| -5,0% | 0 |
| -4,0% | 0 |
| -3,0% | 0 |
| -2,0% | 0 |
| -1,0% | 0 |
| 0 | 0 |
| 1,0% | 0 |
| 2,0% | 0 |

Les trade-marks sont testées sur base des royalties perçues.

A la date d'arrêtés des comptes, la Direction et le Conseil d'Administration n'ont pas d'informations pertinentes leur permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



9. Conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil n'a pas eu à connaître une résolution mettant en cause les dispositions des articles 523, 524 et 524ter du Code des Sociétés (CS).

10. Affectation du Résultat

Au terme de l'exercice, le résultat statutaire de la société s'élève à 794.911,26 €. Le résultat reporté de l'exercice précédent après incorporation de pertes au capital étant de - 1.944.777,46 €, le résultat à affecter au 31 décembre 2018 s'élève à -1.149.866,20 €.

Sous réserve de votre approbation, le Conseil vous propose d'affecter ce bénéfice comme suit :

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Dividende : | 0,00 EUR |
| Dotations à la réserve légale : | 0,00 EUR |
| Résultats reportés : | -1.149.866,20 EUR |

11. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Le groupe Fountain a mis en place un plan d'actions visant à redévelopper son chiffre d'affaires tout en optimisant ses coûts opérationnels, la gestion de son besoin en fonds de roulement et ses investissements. Les principaux axes de ce plan d'actions sont les suivants.

- Accélération de la croissance de la gamme « Table Top »
- Redynamisation des offres « Cartouches » et « Capsules »
- Innovation et amélioration de la qualité des produits et services
- Transformation digitale marketing et ventes
- Optimalisation par priorité des process orientés clients

Le renforcement des équipes commerciales inscrit au budget 2019 devrait permettre de réaliser les objectifs de chiffre d'affaires prévus dans ce plan d'actions.

Les prévisions de trésorerie établie sur base du budget 2019 et des plans d'actions dont question ci-avant confirment que la continuité des activités est assurée sur une période d'au moins 12 mois à dater du présent rapport et même au-delà.

Ces prévisions n'échappent toutefois pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport de gestion, dont l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante citée ci-avant.

12. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et perspectives pour l'exercice en cours

L'évolution du chiffre d'affaires en 2019 est l'élément-clé pouvant impacter en négatif ou en positif les paramètres financiers de la société et du groupe. Les actions prévues pour stabiliser le chiffre d'affaires dont notamment la transformation digitale et l'engagement de commerciaux supplémentaires sont en cours mais ne peuvent avoir déjà porté leurs fruits à la date du présent rapport. Par ailleurs, le groupe continue à optimiser ses coûts de fonctionnement. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion considèrent que l'ensemble des mesures déjà implémentées en 2018 ainsi que celles en cours d'implémentation devraient permettre à Fountain de retrouver progressivement son équilibre financier.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



Ces prévisions n'échappent pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport de gestion, dont l'attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante citée ci-avant et mentionnée au point 7.b supra.

13. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

a. Code de Gouvernance d'Entreprise

Le Groupe Fountain observe les principes de Gouvernance d'Entreprise décrits dans le Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009. Conformément aux règles et directives du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, le cadre de gouvernance des activités de la Société est spécifié dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise du Groupe Fountain.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise est régulièrement revue et mise à jour et pour la dernière fois en janvier 2019. La dernière version de cette Charte est disponible sur le site Internet de la société (www.fountain.eu).

La Charte de Gouvernance d'Entreprise du Groupe Fountain contient les règles et les directives de la société qui, avec les lois en vigueur, et les statuts de la société, constituent le cadre qui gouverne les activités de la société. Dans ce contexte, le Groupe Fountain s'engage à appliquer une politique d'égalité, de mixité, de diversité de ses ressources humaines.

La section Déclaration de Gouvernance d'Entreprise donne des informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise du Groupe Fountain. Elle comprend les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise, ainsi que les événements clés qui se sont déroulés au cours de l'année 2018, tels que les modifications de la structure de l'actionariat, les changements à la gouvernance d'entreprise, ainsi que les caractéristiques principales du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques. Elle contient également, le cas échéant, des explications sur les dérogations au Code.

b. Structure de l'actionariat

Sur base des déclarations de transparence, les principaux actionnaires du Groupe sont :

| | Nombre d'actions détenues | | | |
|----------------------------------|---------------------------|---------|---------|-------|
| Quaeroq srl | 1.275.631 | 30,73% | | |
| Banque Degroof Petercam | 1 | 0,00% | | |
| Degroof Equity | 633.538 | 15,26% | | |
| Marc Coucke | 37.500 | 0,90% | | |
| Alychio | 212.400 | 5,12% | 307.050 | 7,40% |
| Mylecke Management, Art & Invest | 57.150 | 1,38% | | |
| Sous-total | 2.216.220 | 53,39% | | |
| Public | 1.934.680 | 46,61% | | |
| Nombre total d'actions | 4.150.900 | 100,00% | | |

Source : déclarations de transparence reçues par la société

Quaeroq srl, société d'investissements de droit belge

Banque Degroof Petercam s.a., société d'investissements de droit belge

Degroof Equity s.a., société d'investissements de droit belge

Marc Coucke, citoyen belge

Alychio n.v., société de droit belge contrôlée par Marc Coucke

Mylecke Management, Art & Invest s.a., société de droit belge

contrôlée par Marc Coucke

Il n'y a pas de participation croisée supérieure à 5%.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Le capital est composé d'une seule catégorie d'actions. Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire au transfert de titres. Aucun détenteur de titres ne détient de droit de contrôles spéciaux. Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel ; il existe néanmoins un plan d'options sur actions détaillé dans le rapport de rémunération infra. Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote. A la connaissance de l'émetteur, il n'y a pas d'accord entre actionnaires. Il n'y a pas de règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de 7.500 K€. Dans ces limites, le Conseil d'Administration peut émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscriptions. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater du 26 mai 2014.

c. Organes d'administrations et comités

Afin de garantir une gestion de qualité, le Groupe Fountain est organisé de la manière suivante :

- i. Un Conseil d'Administration
- ii. Un Comité de Gestion

Le Conseil d'Administration peut à tout moment constituer des comités ad hoc pour traiter de sujets spécifiques.

Pour rappel, en date du 18 juin 2018, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet au 1er juillet 2018 :

- nomination de la s.c.s. Vander Putten Philippe, représentée par Philippe Vander Putten comme Président du Conseil d'Administration en remplacement de la société Beckers Consulting s.p.r.l., représentée par Eugeen Beckers, qui poursuit son mandat d'administrateur,
- suppression de la fonction de vice-président,
- faire usage des exemptions prévues par les articles 526 bis §3 et 526 quater §4 du Code des Sociétés et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations.

En conséquence, à compter du 1^{er} juillet 2018, les comités d'Audit, d'une part, et de Nomination et Rémunération, d'autre part, ont été fusionnés dans le Conseil d'Administration qui en a repris les responsabilités.

Le Management Exécutif est composé des administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Gestion.

i. Conseil d'AdministrationNomination et mandat des administrateurs

Les statuts prévoient que seule l'Assemblée Générale désigne les administrateurs à la majorité simple. Le Conseil d'Administration présente les administrateurs indépendants à l'Assemblée Générale et fonde son choix sur une série de critères fixés au préalable. Il n'y a pas de limite d'âge. Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**Composition

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 5 administrateurs, dont trois administrateurs indépendants. Les critères d'évaluation de l'indépendance des administrateurs sont ceux retenus par le Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009.

Suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2018, la composition du Conseil d'Administration a évolué comme suit en 2018 :

- BECKERS CONSULTING sprl, représentée par EUGEN BECKERS, Président jusqu'au 30 juin 2018 et Administrateur, Eugene Beckers a été Président du Conseil d'Administration de la société de décembre 2013 à septembre 2014 et puis CEO ad interim de septembre 2014 à mai 2016 et est redevenu Président du conseil d'administration depuis cette dernière. D'avril 2017 à mars 2018, il a assuré la fonction de Président Exécutif dans l'attente de l'identification d'un nouveau CEO. Depuis le 1^{er} juillet 2018, il continue de remplir sa fonction d'Administrateur. Son mandat d'Administrateur vient à échéance à l'Assemblée Générale du 27 mai 2019. Il a annoncé ne pas vouloir se représenter. Il est par ailleurs administrateur d'autres sociétés.
- scs VANDER PUTTEN PHILIPPE, représentée par PHILIPPE VANDER PUTTEN, Administrateur indépendant et Président depuis le 1^{er} juillet 2019, Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Philippe Vander Putten est administrateur de sociétés.
- MARACUYA s.a., représentée par CHRISTIAN VAN BESIEN, Vice-Président jusqu'au 30 juin 2018 et Administrateur indépendant. Son mandat vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 30-05-2022. Christian Van Besien est administrateur de sociétés.
- OL2EF sprl, représentée par ANNE SOPHIE PIJCKE, Administrateur indépendant. Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 25-05-2020. Anne Sophie Pijcke est administrateur de sociétés.
- SOGEPa s.a., représentée par ISABELLE DEVOS, Administrateur. Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Isabelle Devos est Conseiller et Analyste de Financement à la Sogepa et administrateur de sociétés.

Le secrétariat du Conseil d'Administration a été assuré par OL2EF sprl, représentée par Anne Sophie Pijcke jusqu'au 30 juin 2018. Depuis le 1^{er} juillet 2018, il est assuré par Eric Dienst, C.F.O..

L'évolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2018 est présentée dans le tableau ci-après.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



| Administrateurs | 31/12/17 | 01/07/2018 | 31/12/18 |
|--|-----------------|-------------------|-----------------|
| scs Vander Putten Philippe, représentée par Philippe Vander Putten | Administrateur | Président | Président |
| Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers | Président | Administrateur | Administrateur |
| Maracuya s.a. (ex Have s.a.), représentée par Christian Van Besien | Vice-Président | Administrateur | Administrateur |
| OL2EF sprl, représentée par Anne Sophie Pijcke | Administrateur | Administrateur | Administrateur |
| Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos | Administrateur | Administrateur | Administrateur |

Indépendance des administrateurs

Lors de la proposition de nouveau administrateurs, le Conseil prend en considération tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance de ceux-ci et détermine sur la base des renseignements fournis par tous les administrateurs sur leur relation avec le Groupe Fountain, sont indépendants.

Au 31 décembre 2018, le Conseil est donc composé de 3 Administrateurs indépendants, à savoir Maracuya s.a., OL2EF sprl et scs Philippe Vander Putten, et 2 Administrateurs non indépendants Beckers Consulting sprl et Sogepa s.a..

Rôle et fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que le nécessite la gestion de la société. En temps normal, il tient 6 réunions par an.

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président du Conseil ou de son remplaçant est prépondérante.

Pour ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités et de suivi, au minimum, le conseil d'administration :

- suit les résultats commerciaux et financiers de manière régulière, en lien avec la stratégie de la société ;
- contrôle et examine l'efficacité des comités du Conseil d'Administration ;
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, en temps utile, des états financiers et des autres informations significatives, financières ou non financières, communiquées aux actionnaires et actionnaires potentiels ;
- approuve un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion ;
- examine la mise en œuvre de ce cadre référentiel en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- supervise les performances du commissaire et/ou du réviseur d'entreprises et supervise la fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- décrit les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Les compétences principales du Conseil d'Administration sont les suivantes : définition de la stratégie, approbation des budgets annuels et pluriannuels, nomination et rémunérations du Comité de Gestion, fixation des règles d'évaluation, suivi des résultats, engagements financiers à long terme, fusions, acquisitions, alliances stratégiques, désinvestissements, attribution de stock-options, arrêtés des comptes annuels et consolidés,

Le Conseil d'Administration se charge également d'organiser un contrôle efficace externe et interne de la société.

Le Conseil d'Administration est informé périodiquement des résultats des ventes, du compte de pertes et profits, de la situation de trésorerie, des investissements, ainsi que de tous les éléments pertinents lui permettant d'évaluer l'évolution et la performance de la société.

Le Conseil d'Administration reçoit en outre pour chaque sujet toutes les informations utiles qui lui permettront de prendre les décisions dans les domaines qui lui sont attribués.

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires soient comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le Conseil d'Administration a notamment prévu la possibilité pour ses membres de faire appel à des experts indépendants aux frais de la société.

Le Conseil d'Administration a également défini une procédure concernant les informations internes qui doivent être fournies à tous ses membres.

Le Conseil a également approuvé les règles concernant l'exercice de la fonction d'administrateur, ainsi que celles relatives à la tenue des réunions du Conseil d'Administration.

ii. Comité de Nomination et de Rémunération

Au 31 décembre 2017, le Comité de Nomination et de Rémunération était composé de :

- Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien, Administrateur indépendant.
- scs Vander Putten Philippe, représentée par Philippe Vander Putten, Administrateur indépendant.
- OL2EF sprl, représentée par Anne Sophie Pijcke, Administrateur Indépendant.
- Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers, Président du Conseil d'Administration.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Il était présidé par Maracuya s.a., Administrateur indépendant, représenté par Christian Van Besien.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 juin 2018 avec effet au 1^{er} juillet 2018 de faire usage des exemptions prévues par les articles 526 bis §3 et 526 quater §4 du Code des Sociétés et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations, au 31 décembre 2018, le Comité de Nomination et de Rémunération n'existe plus en tant que tel et a été remplacé par le Conseil d'Administration.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration, assumant le rôle du Comité de Nomination et de Rémunération, définit les critères de sélection et de nomination des Administrateurs et du Comité de Gestion. Il fixe également la rémunération et autres avantages alloués aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Comité de Gestion.

iii. Comité d'Audit

Au 31 décembre 2017, le Comité d'Audit était composé de :

- OL2EF sprl, représentée par Anne Sophie Pijcke, Administrateur indépendant.
- Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos,
- Maracuya s.a., représentée par Christian van Besien, Administrateur indépendant,
- Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers, Président du Conseil d'Administration.

Il était présidé par OL2EF sprl, représentée par Anne Sophie Pijcke, Administrateur indépendant.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 juin 2018 avec effet au 1^{er} juillet 2018 de faire usage des exemptions prévues par les articles 526 bis §3 et 526 quater §4 du Code des Sociétés et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations, au 31 décembre 2018, le Comité d'Audit n'existe plus en tant que tel et a été remplacé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne, de droit des sociétés et de corporate governance en les personnes d'Anne Sophie Pijcke, représentante permanente d'OL2EF sprl, et Isabelle Devos, représentante permanente de Sogepa s.a..

Anne Sophie Pijcke est détentricrice d'un diplôme de licenciée en droit de l'Université Catholique de Louvain et licenciée en droit fiscal de l'Université Libre de Bruxelles, Directeur juridique d'Euronext Bruxelles, administrateur de l'Institut des Juristes d'Entreprises et de l'Association Européenne du droit bancaire et financier.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Isabelle Devos est diplômée en Administration des Affaires ainsi qu'en Cambisme et Finance internationale ; elle est Conseillère et Analyste de financement d'entreprises à la Sogepa et, en tant que représentante de la Sogepa, administratrices de plusieurs sociétés, cotées ou non.

Le CEO, le CFO, les auditeurs externes et tout membre de la direction ou du contrôle de gestion du groupe peuvent être invités à participer aux réunions du Conseil d'Administration statuant sur les questions d'Audit.

Au moins deux fois par an, le Conseil d'Administration rencontre les Auditeurs externes pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne.

En effet, au moins une fois par an, le Conseil d'Administration examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion pour s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et portés à connaissance.

Le Conseil d'Administration a également prévu un dispositif spécifique par lequel le personnel de la société peut confidentiellement faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles en matière de rapportage financier ou d'autres sujets directement au Président du Conseil d'Administration.

En 2018, les Comité d'Audit ou le Conseil d'Administration Comité s'est réuni à 4 reprises sur des questions d'Audit, dont, pour l'essentiel, sur les comptes semestriels et annuels, le respect des normes IFRS, les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales et impairment sur actifs, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, les litiges importants et les méthodes de gestion et de comptabilisation des machines en clientèle, le risque de trésorerie, la continuité de l'activité et l'analyse de risques du Groupe telle que préparée par le management.

Enfin, en 2018, le Conseil d'Administration a procédé à une évaluation de ses membres et de son mode de fonctionnement et a pris les dispositions pour assurer une amélioration de ce dernier.

iv. Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est actuellement composé du CEO, du CFO, du CSCO et de la DRH.

Le Comité de Gestion n'est pas constitué en un Comité de Direction au sens de l'article 524bis du Code des Sociétés.

Le CEO assure la communication régulière avec le Président du Conseil d'Administration et coordonne les actions du Comité de Gestion. Le CEO ne peut être Président du Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion, au minimum :

- est chargé de la conduite de la société ;
- met en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration en tenant compte des valeurs de l'entreprise, de ses politiques clés et des risques qu'elle accepte de prendre

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



- met en place un système de contrôles internes (systèmes d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques financiers et autres), basés sur le cadre référentiel approuvé par le conseil d'administration, sans préjudice du rôle de suivi du Conseil d'Administration ;
- soumet au Conseil d'Administration la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers, conformément aux normes comptables et aux politiques de la société ;
- prépare la communication adéquate des états financiers et des autres informations significatives financières et non financières de la société ;
- soumet au Conseil d'Administration une évaluation objective et compréhensible de la situation financière de la société ;
- fournit en temps utile au Conseil d'Administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- est responsable à l'égard du Conseil d'Administration et lui rend compte de l'exercice de ses fonctions

En 2018, le Comité de gestion a évolué comme suit :

- Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers, Président Exécutif depuis le 1^{er} avril 2017 jusqu'à mars 2018,
- RITM scs représentée par Patrick Rinaldi, CEO, depuis le 21 mars 2018
- Eric Dienst, CFO, depuis février 2010,
- Sorin Mogosan, Directeur achats, production et technique, depuis 2004,
- Michel van der Beken, CMO, jusqu'au 28 février 2018,
- Carpathia Executive Assignment sprl, représentée par Jean de Mey, Coordinateur Commercial, jusqu'au 31 janvier 2019,
- Estelle Tissier Dalla-Torre, Directrice des ressources humaines, depuis janvier 2016.

| Membres du Comité de gestion | Fonction | Depuis | Jusqu'au |
|---|--|------------|------------|
| Beckers Consulting sprl Représentée par Eugeen Beckers | Président Exécutif | 01/04/2017 | 20/03/2018 |
| RITM scs représentée par Patrick Rinaldi | CEO | 21/03/2018 | - |
| Eric Dienst | CFO | 22/02/2010 | - |
| Sorin Mogosan | Directeur achats, production et technique | 1985 | - |
| Michel van der Beken | Directeur Marketing | 04/2013 | 28/02/2018 |
| Estelle Tissier | Directrice des Ressources Humaines | 01/01/2016 | - |
| Carpathia Executice Assignment | Coordinateur Commercial | 01/01/2017 | 31/01/2019 |

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau CEO, la gestion du Groupe a été assurée par Beckers Consulting s.p.r.l., représenté par Eugeen Beckers, en tant que président exécutif jusqu'en mars 2018.

En date du 21 mars 2018, la société s.c.s. RITM, représentée par Patrick Rinaldi, a été nommée CEO du groupe Fountain. Ce dernier a acquis une longue expérience internationale de direction générale, commerciale et marketing, dans le secteur FMCG (fast moving consumers goods) notamment dans des entreprises comme Procter & Gamble, Unilever et Gillette.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Michel van der Beken, Directeur Marketing, a quitté le group en date du 28 février 2018. De même, la collaboration avec Carpathia Executice Assignment pour la coordination commerciale a été arrêtée de commun accord en date du 31 janvier 2019.

a. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le système de contrôle interne mis en place se caractérise par les éléments suivants :

- Établissement d'un budget annuel mensualisé pour chaque entité constituant le groupe
- Engagement du groupe sous condition de doubles signatures dans les limites des pouvoirs définis par le conseil d'administration du Groupe et principalement délégués aux directeurs généraux et directeurs financiers locaux et
- Système de procédures internes visant à garantir le bon fonctionnement du Groupe
- Analyses périodiques (hebdomadaires, mensuelles suivant les informations) de l'évolution des différentes entités du groupe par le Contrôle de Gestion et le Comité de Gestion
- Rapports aux réunions trimestrielles du Comité d'Audit

14. Rapport de rémunération**a. Procédure de politique de rémunération et de fixation de rémunération individuelle des administrateurs et dirigeants**

La politique de rémunération est revue sur base annuelle par le Comité de Nomination et Rémunération. Les rémunérations individuelles des administrateurs et membres du Comité de Gestion sont fixées sur base des pratiques et normes du marché. Pour ce faire, le Comité de Nomination et Rémunération peut s'appuyer sur des études indépendantes publiées pour les administrateurs (entre autres par l'association Guberna) et pour les membres du Comité de Gestion par les sociétés spécialisées dans le secteur du recrutement. Le Comité de Nomination et Rémunération établit une proposition de rémunération au Conseil d'Administration qui les discute et les vote. Pour rappel, l'organisation du Comité de Nomination et de Rémunération est décrite dans la déclaration de Gouvernance de l'entreprise.

b. Politique de rémunérations des administrateurs et dirigeants pendant l'exercice social

Les mandats des Administrateurs sont rémunérés au moyen d'une rémunération fixe et de jetons de présence. Ces rémunérations sont détaillées au point c. ci-dessous.

Les rémunérations ou honoraires des membres du Comité de Gestion comprennent une partie fixe et une partie variable. Le Groupe a comme politique d'offrir une rémunération ou des honoraires en ligne avec des fonctions similaires dans des sociétés de taille et de complexité comparables. La partie variable est déterminée annuellement sur base des prestations du Groupe et de la réalisation d'objectifs personnels.

Les prestations du Groupe sont principalement définies en termes de chiffre d'affaires, de coûts d'exploitation et de cash flow d'exploitation (Ebitda ou Rebitda). Le budget de l'année constitue la base des objectifs de l'exercice.

Cette partie variable est inférieure à 28 % de la rétribution brute totale pour les membres du Comité de Gestion. Cette partie variable ne comprend pas les plans d'options sur actions du CFO (cf. infra). Hors ce plan d'options sur actions, il n'existe aucune autre rémunération variable composée d'actions, d'options ou de droits à acquérir des actions de la société.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Pour rappel, l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 décembre 2016 a octroyé au Conseil d'Administration la faculté de conclure, au nom de la société, des conventions dérogatoires aux dispositions prévues par l'article 520ter du Code des sociétés. A ce titre, le contrat du CEO R.I.T.M. s.c.s. en fonction depuis le 1^{er} mars 2018 prévoyait une rémunération variable nominale annuelle équivalente à 37,5% de sa rémunération fixe, soit une partie variable de 27,3% dans la rémunération totale. L'attribution de cette rémunération variable est déterminée sur base d'objectifs chiffrés pour l'exercice tels que notamment le chiffre d'affaires, l'Ebitda ou le Rebitda et les coûts d'exploitation.

Depuis 2013, le C.E.O. Bluepack Consulting sprl, qui a quitté le groupe en septembre 2014, CFO ont bénéficié d'un plan d'options d'achats de respectivement 100.000 et 10.000 actions à partir de 2013. Les caractéristiques techniques de ce plan sont les suivantes.

- Le plan d'actions portait sur l'octroi d'options attribuables sur une période de 3 ans, à raison d'un tiers par an à un prix d'exercice correspondant à la moyenne du prix de clôture des 20 jours de marché précédant la date d'attribution respective.
- La date d'attribution annuelle était le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels.
- La première date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA ayant approuvé les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2012. 1/3 du nombre total d'options des plans ont été octroyés.
- La deuxième date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2013. 1/3 du plan d'options du CEO Bluepack Consulting a été attribué.
- La troisième date d'attribution était fixée au jour de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIESA approuvant les comptes annuels pour l'exercice se clôturant 31/12/2014. Aucune option n'a été octroyée.
- Suite au départ du CEO Bluepack Consulting sprl, ses options sont devenues caduques.

Par ailleurs, les options ne pouvaient pas être exercées avant l'expiration d'un délai de trois ans à dater de leur attribution, sauf en cas d'offre publique d'achat où elles peuvent être exercées immédiatement. Les options ne pouvaient être exercées au-delà d'une période de 5 ans après leur attribution. En conséquence, la date limite d'exercice des 3.333 options octroyées au C.F.O. en date du 26 juillet 2013 était fixée au 26 juillet 2018. Depuis cette date, les options ne peuvent plus être exercées.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



c. Présence aux conseils et comités

Au cours de l'exercice, la présence des membres aux différents comités a été la suivante par rapport au nombre de réunions tenue pendant leur période de mandat.

| Nom | Séances du Conseil d'Administration et AG | Séances Comité d'Audit | Séances Comité de Nomination / Rémunération |
|---|---|------------------------|---|
| OL2EF s.p.r.l, représentée par A.-S. Pijcke | 8/9 | 2/2 | 1/1 |
| s.c.s. Vander Putten Philippe, représentée par Philippe Vander Putten | 8/9 | Sans objet | 1/1 |
| Maracuya s.a., représentée par Christian Van Besien | 9/9 | 2/2 | 1/1 |
| Beckers Consulting s.p.r.l, représentée par Eugeen Beckers | 9/9 | 2/2 | Sans objet |
| Sogepa s.a., représentée par Isabelle Devos | 9/9 | 2/2 | Sans objet |

d. Rémunérations des administrateurs non exécutifs

Par décision du Conseil d'Administration en 2013 et du 17 juin 2016, les rémunérations des administrateurs ont été modifiées comme suit.

| | |
|--|----------|
| Président s.c.s. | 30.000 € |
| Vice-Président | 25.000 € |
| Administrateur - Secrétaire général | 4.000 € |
| Autres administrateurs rémunérations fixes annuelles sous réserve d'une présence à minimum 50 % des réunions | 5.000 € |
| Rémunération de présence par réunion du Conseil d'Administration, d'un comité, et d'Assemblée Générale | 1.000 € |
| Rémunération supplémentaire de présidence par réunion de comité, du conseil et d'Assemblée Générale | 1.000 € |

En date du 18 juin 2018, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet au 1er juillet 2018 :

- nomination de la s.c.s. Vander Putten Philippe, représentée par Philippe Vander Putten comme président du conseil d'administration en remplacement de la société Beckers Consulting s.p.r.l, représentée par Eugeen Beckers, qui poursuit son mandat d'administrateur,
- suppression de la fonction de vice-président,
- faire usage des exemptions prévues par les articles 526 bis §3 et 526 quater §4 du Code des Sociétés et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations.

Par ailleurs, la fonction de secrétaire générale a été confiée au CFO, sans rémunération spécifique y relative.

En conséquence, depuis le 1^{er} juillet 2018, les rémunérations des administrateurs sont structurées comme suit.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



| | |
|--|----------|
| Président | 30.000 € |
| Autres administrateurs rémunérations fixes annuelles sous réserve d'une présence à minimum 50 % des réunions | 5.000 € |
| Rémunérations par réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale | 1.000 € |
| Rémunération supplémentaire de présidence du conseil par réunion et de l'Assemblée Générale | 1.000 € |

Depuis le 30/05/2016, la présidence du Conseil d'Administration a été assurée par Beckers Consulting sprl représentée par Eugeen Beckers depuis le 30/05/2016 jusqu'au 30/06/2018. Depuis le 1^{er} juillet 2018, la présidence du Conseil d'Administration est assurée par la s.c.s ; Vander Putten Philippe, représentée par Philippe Vander Putten.

En date du 17 juin 2016, le Conseil d'Administration a nommé Maracuya s.a. représentée par Christian Van Besien, Vice-Président du Conseil d'Administration avec effet à partir du 1^{er} juillet 2016. La fonction de Vice-Président a été supprimée avec effet au 30 juin 2018.

Le secrétariat général du Conseil d'Administration a été assuré par OL2EF sprl, représentée par Anne Sophie Pijcke jusqu'au 30 juin 2018. Depuis le 1^{er} juillet 2018, elle est assurée par Eric Dienst, C.F.O..

Depuis le 30/09/2014, la Présidence du Comité de Nomination et de Rémunération était assurée par Maracuja s.a., représentée par Christian Van Besien. En date du 1^{er} juillet 2018, ce comité a été dissout et ses responsabilités ont été reprises par le Conseil d'Administration.

La Présidence du Comité d'Audit était assurée par OL2EF sprl, représentée par Anne-Sophie Pijcke. En date du 1^{er} juillet 2018, ce comité a été dissout et ses responsabilités ont été reprises par le Conseil d'Administration.

En application de ce qui précède, et compte tenu du nombre de réunions tenues en 2018, les rémunérations attribuées en 2018 s'établissent comme suit.

| Montant en € | 2018 | 2017 |
|---|----------------|----------------|
| S.C.S Philippe Vander Putten représentée par Philippe Vander Putten | 28.500 | 16.000 |
| OL2EF s.p.r.l., représentée par Madame Anne Sophie Pijcke | 19.000 | 30.000 |
| Maracuja s.a., représenté par Christian van Besien | 19.083 | 41.250 |
| Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers | 29750 | 44.750 |
| Sogepa s.a. représentée par Isabelle Devos | 15.000 | 16.000 |
| Total | 111.333 | 148.000 |

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION



e. Rémunérations du Comité de Gestion

Le Comité de Gestion composé de 5 personnes début 2018 et ramené à 4 personnes dès le 1^{er} mars 2018 en plus du CEO. Les rémunérations du management hors CEO et hors indemnités de rupture de contrat se présentent comme suit.

| Rémunération de base hors charges sociales | Rémunération variable nominale hors charges sociales | Assurances pension | Autres | Total |
|--|--|--------------------|--------|---------|
| 444.367 | 70.000 | 22.620 | 49.724 | 588.710 |

Le coût société (i.e. charges sociales comprises) de la rémunération variable nominale annuelle récurrente du management, hors CEO, est de 96.660 €. La rémunération variable annuelle qui sera effectivement attribuée n'a pas encore été arrêtée. Une provision à hauteur de 75%.

Au 31 décembre 2017 avait été constitué une provision de 146 K€ pour rupture de contrat d'un membre du Comité de Gestion qui a été utilisée début 2018.

Depuis début 2013, le CFO bénéficiait de 3.333 options d'achats d'actions dont les caractéristiques sont décrites ci-avant qui sont venues à échéance courant 2018 sans avoir été exercées.

Les honoraires de CEO pour l'exercice 2018 se répartissent comme suit.

| CEO / Président Exécutif | Honoraires | Rémunération variable | Pension | Autres | Total |
|--------------------------|------------|-----------------------|---------|--------|---------|
| Beckers Consulting sprl | 43.750 | - | - | - | 43.750 |
| RITM s.c.s. | 191.700 | 47.925 | - | - | 239.625 |
| Total | 235.450 | 47.925 | - | - | 283.375 |

Les honoraires de Beckers Consulting sprl correspondent à 35 jours de prestations sur les 3 premiers mois de 2018 au taux de 1.250 € par jour.

Les honoraires de RITM s.c.s. correspondent à 197 jours de prestations à partir du 21 mars 2018 au taux journalier de 900 €. La rémunération variable de max 300 € par jour de prestation a été provisionnée à hauteur de 75%.

Pour rappel, hormis le remplacement provisoire du CEO début 2018 par le Président Exécutif dans l'attente du recrutement d'un nouveau CEO, il n'y a pas d'administrateur exécutif.

f. Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs

Les indemnités contractuelles de départ du management sont celles prévues par les dispositions légales belges. Il n'est pas prévu de droit de recouvrement de la rémunération variable si cette dernière a été attribuée sur base d'informations financières erronées.

Le contrat de R.I.T.M. s.c.s. prévoit un préavis de 1 mois en cas de rupture de contrat par Fountain et par le prestataire de services.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION****15. Mandats d'administrateurs et commissaires**

Le Conseil d'Administration propose les décisions suivantes à l'Assemblée Générale du 28 mai 2018

1. Mandat d'Administrateurs :

- a. Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers
Le mandat d'administrateur de Beckers Consulting sprl, représentée par Eugeen Beckers vient à échéance lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2019. Eugeen Beckers a informé le Conseil d'Administration de sa décision de ne pas se présenter pour un renouvellement de son mandat.
- b. Aucun autre mandat d'administrateur ne vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019.
- c. Madame Valérie Baïssas
Suite à la décision de Beckers Consulting sprl de ne pas proposer le renouvellement de son mandat venant à échéance, le Conseil d'Administration propose de nommer Madame Valérie Baïssas comme nouvel administrateur indépendant.
 - ij) Proposition de décision :* L'Assemblée Générale décide de nommer administrateur Valérie Baïssas, enregistrée au registre national sous le numéro 65.05.01-692.96 et domiciliée Avenue Alphonse XIII, 19 à 1180 Uccle pour un terme de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2023.
 - ij) Proposition de décision :* L'Assemblée Générale décide de confirmer que Madame Valérie Baïssas est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux critères d'indépendance repris dans l'article 526ter du Code des sociétés

2. Mandat de Commissaire aux comptes :

Le mandat de commissaire aux comptes statutaires et consolidés de la société BDO Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises S.C.R.L., sise Elsinore Building-Corporate Village, Da Vincilaan 9/E6, 1935 Zaventem, enregistrée au RPM sous le numéro 0431 088 289, inscrite à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B00023, représentée par Noëlle Lucas, Réviseur d'Entreprises, inscrit à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro A01706, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale 2018 avec des honoraires annuels fixés à 50.000 € hors TVA indexables annuellement, pour 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2021 appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

* * *

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Nous vous prions de bien vouloir

- approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2018 ainsi que l'affectation du résultat proposée, de donner décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat en 2018,
- approuver les nominations d'administrateurs et de commissaires

Braine-l'Alleud, le 25 avril 2019

Pour le Conseil d'Administration,

s.c.s. Vander Putten Philippe,
représentée par Philippe Vander Putten,
Président

OL2EF sprl,
représentée par Anne Sophie Pijcke,
Administrateur

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Tél.: +32 (0)2 352 04 90
Fax : +32 (0)2 351 04 87
www.bdo.be

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid 92
B-1310 La Hulpe

FOUNTAIN S.A.

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
concernant les comptes annuels
pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO [statutory name], [country adjective + legal form], is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Tél.: +32 (0)2 352 04 90
Fax : +32 (0)2 351 04 87
www.bdo.be

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid 92
B-1310 La Hulpe

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fountain S.A. concernant les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Fountain S.A. (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 8.271.692 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 794.911 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO [statutory name], [country adjective + legal form], is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Observation**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 du rapport de gestion où l'organe de gestion expose son plan de mesures en vue d'assurer la continuité de la société et justifie ainsi l'application des règles d'évaluation appropriées aux perspectives de continuité.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciation des participations et créances sur les filiales**Description du point**

Les participations et les créances détenues dans les filiales représentent au 31 décembre 2018 un montant de 4.999.880 EUR, soit 60% du total du bilan de la Société. Compte tenu des difficultés rencontrées ces trois dernières années, la Société a procédé à un test de dépréciation de ces actifs. Le résultat de ces tests ne requiert pas de dépréciation complémentaire au 31 décembre 2018. Néanmoins, compte tenu des dépréciations significatives comptabilisées au 31 décembre 2016 et à la nouvelle baisse du chiffre d'affaires enregistrée en 2018, la valorisation des participations et des créances sur les filiales constitue un point d'attention permanent dans le cadre de notre audit.

La valorisation des participations et créances sur les filiales est significative pour notre audit car la procédure d'évaluation mise en place par la Direction est complexe, contient un certain nombre de jugements et d'estimations comptables, et peut être sensiblement affectée par les hypothèses retenues au regard des cash flows futurs considérés et des conditions du marché.

Procédures mises en œuvre

Nos procédures d'audit incluent, notamment les éléments suivants :

- Nous avons discuté avec la Direction sur la situation de l'activité, les prévisions et les mesures envisagées ;
- Nous avons revu de manière critique le budget et la trésorerie prévisionnelle et les hypothèses prises par la Direction pour leur préparation, notamment via une analyse de la précision historique des prévisions par rapport au réalisé ;
- Nous avons analysé le test de dépréciation réalisé par la Société, en ce compris les hypothèses significatives sous-jacentes (évolution des ventes sur un horizon de 5 ans, taux de marge, taux de l'EBITDA, taux de croissance long-terme et facteur d'actualisation) ;
- Nous avons fait appel à un expert en évaluation au sein de notre cabinet pour nous assister dans les analyses décrites ci-avant ;
- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin de comprendre l'impact de changements raisonnables dans les hypothèses de travail ;
- Nous avons mis les prévisions faites par la Direction dans le cadre de son test de dépréciation en rapport avec l'évolution des affaires au cours des 3 premiers mois de 2019.

RAPPORT DES COMMISSAIRES***Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels***

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à

RAPPORT DES COMMISSAIRES

poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe de gestion une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire***Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6° /2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

La Hulpe, le 25 avril 2019

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représentée par Noëlle Lucas

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

| Au cours de l'exercice | Codes | Total | 1. Hommes | 2. Femmes |
|--|-------|--------------|------------|------------|
| Nombre moyen de travailleurs | | | | |
| Temps plein..... | 1001 | 25,3 | 12,3 | 13,0 |
| Temps partiel..... | 1002 | 3,0 | | 3,0 |
| Total en équivalents temps plein (ETP)..... | 1003 | 27,8 | 12,3 | 15,5 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | | | | |
| Temps plein..... | 1011 | 37.415 | 20.891 | 16.524 |
| Temps partiel..... | 1012 | 3.999 | | 3.999 |
| Total..... | 1013 | 41.414 | 20.891 | 20.523 |
| Frais de personnel | | | | |
| Temps plein..... | 1021 | 1.787.199,92 | 997.899,07 | 789.300,85 |
| Temps partiel..... | 1022 | 142.956,28 | | 142.956,28 |
| Total..... | 1023 | 1.930.156,20 | 997.899,07 | 932.257,13 |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire..... | 1033 | 33.275,93 | 16.971,10 | 16.304,83 |

| Au cours de l'exercice précédent | Codes | P. Total | 1P. Hommes | 2P. Femmes |
|---|-------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre moyen de travailleurs en ETP..... | 1003 | 31,4 | 15,6 | 15,8 |
| Nombre d'heures effectivement prestées..... | 1013 | 46.799 | 25.610 | 21.189 |
| Frais de personnel..... | 1023 | 2.447.197,94 | 1.385.173,49 | 1.062.024,45 |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire..... | 1033 | 37.384,48 | 20.543,38 | 16.841,10 |

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

| | Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|--|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| A la date de clôture de l'exercice | | | | |
| Nombre de travailleurs | 105 | 25 | 3 | 27,5 |
| Par type de contrat de travail | | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 110 | 25 | 3 | 27,5 |
| Contrat à durée déterminée | 111 | | | |
| Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini | 112 | | | |
| Contrat de remplacement | 113 | | | |
| Par sexe et niveau d'études | | | | |
| Hommes | 120 | 12 | | 12,0 |
| de niveau primaire | 1200 | | | |
| de niveau secondaire | 1201 | 3 | | 3,0 |
| de niveau supérieur non universitaire | 1202 | 6 | | 6,0 |
| de niveau universitaire | 1203 | 3 | | 3,0 |
| Femmes | 121 | 13 | 3 | 15,5 |
| de niveau primaire | 1210 | | | |
| de niveau secondaire | 1211 | 6 | 1 | 6,8 |
| de niveau supérieur non universitaire | 1212 | 5 | 2 | 6,7 |
| de niveau universitaire | 1213 | 2 | | 2,0 |
| Par catégorie professionnelle | | | | |
| Personnel de direction | 130 | | | |
| Employés | 134 | 20 | 3 | 22,5 |
| Ouvriers | 132 | 5 | | 5,0 |
| Autres | 133 | | | |

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

| Codes | 1. Personnel intérimaire | 2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise |
|-------|--------------------------|---|
| 150 | 1,1 | |
| 151 | 2.127 | |
| 152 | 103.429,72 | |

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 205 | 4 | | 4,0 |
| 210 | 1 | | 1,0 |
| 211 | 3 | | 3,0 |
| 212 | | | |
| 213 | | | |

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 305 | 6 | | 6,0 |
| 310 | 3 | | 3,0 |
| 311 | 3 | | 3,0 |
| 312 | | | |
| 313 | | | |
| 340 | | | |
| 341 | | | |
| 342 | 1 | | 1,0 |
| 343 | 5 | | 5,0 |
| 350 | | | |

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

| | Codes | Hommes | Codes | Femmes |
|--|-------|--------|-------|--------|
| Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5801 | 1 | 5811 | |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5802 | 15 | 5812 | |
| Coût net pour l'entreprise | 5803 | 563,00 | 5813 | |
| dont coût brut directement lié aux formations | 58031 | 563,00 | 58131 | |
| dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs | 58032 | | 58132 | |
| dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) | 58033 | | 58133 | |
| Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5821 | | 5831 | |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5822 | | 5832 | |
| Coût net pour l'entreprise | 5823 | | 5833 | |
| Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5841 | | 5851 | |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5842 | | 5852 | |
| Coût net pour l'entreprise | 5843 | | 5853 | |